

Université de Montréal

**Les influences transnationales sur la nationalisation de l'électricité  
au Québec (1934-1963)**

Par  
William Giguère

Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des arts et des sciences en vue de l'obtention du grade de  
maîtrise en histoire option histoire au collégial

Août 2014

© William Giguère, 2014

## Résumé

Ce mémoire de maîtrise analyse les influences transnationales qui ont mené à la nationalisation de l'électricité au Québec. En contraste avec les précédentes études sur Hydro-Québec voulant que les incitatifs locaux fussent la source exclusive de la nationalisation de l'électricité au Québec, cette recherche vient démontrer que les idées transnationales ont été tout aussi influentes. Tout au long du récit, on voit que la conjoncture politico-économique de refonte du libéralisme économique classique vers une version plus keynésienne de l'économie occidentale a été un stimulant de première importance pour la nationalisation de l'électricité au Québec. Dans le premier chapitre sont détaillées les nationalisations d'électricité de l'Ontario, de la Vallée du Tennessee et de la France, ainsi que les relations qu'elles ont eues entre elles et avec le Québec. Dans un second temps, il est démontré que l'étatisation de l'électricité en Ontario au début du XXe siècle et celle de la Vallée du Tennessee durant la crise économique des années 1930 ont été des incitatifs majeurs pour le projet menant à la nationalisation de la *Montreal Light Heat & Power* en 1944. Enfin, dans le troisième chapitre, ce sont les influences venant des nationalisations d'électricité étasunienne, ontarienne et française sur la nationalisation de l'ensemble des compagnies d'électricité québécoises de 1963 qui sont analysées.

Mots clés :

Nationalisation; Transnational; Électricité; Québec; Keynésianisme; Hydro-Québec; Planification; EDF; Tennessee Valley Authority; Ontario Hydro

## Abstract

This thesis explores the transnational forces that led to the nationalization of electricity in Quebec. In opposition to the traditional narrative that sees the nationalization in Quebec as a product of the local incentives, we look at the transnational ideas that were as important for the realization of the project. Throughout the text, we see that the Keynesian context that led western states to be more interventionist in the economy was a major influence on the nationalization of electricity in Quebec. In the first chapter, we detail the nationalization of electricity in Ontario, in the Tennessee Valley and in France, and the links between them and with Quebec. Secondly, we show that the nationalization of electricity in Ontario in 1906 and in the Tennessee Valley in 1933 were key for the nationalization of the Montreal Light Heat & Power in 1944. Finally, the third chapter explores how the nationalisation of electricity in Ontario, United States and France were influential on the nationalization of all the electric companies in Quebec in 1963.

Keywords:

Nationalization; Transnational; Electricity; Quebec; Keynesianism; Hydro-Quebec; Planning; EDF; Tennessee Valley Authority; Ontario Hydro

## Table des matières

RÉSUMÉ	I
ABSTRACT	I
TABLE DES MATIERES	II
Liste des abréviations	IV
REMERCIEMENTS	V
<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>HISTORIOGRAPHIE</b>	<b>3</b>
SOURCES	6
DÉFINITIONS	9
PROBLÉMATIQUE	15
<b>CHAPITRE 1 – CONTEXTE INTERNATIONAL</b>	<b>20</b>
INTRODUCTION	20
<i>L'ONTARIO HYDRO</i>	22
<i>LA TENNESSEE VALLEY AUTHORITY</i>	28
ÉLECTRICITÉ DE FRANCE	34
CONCLUSION	41
<b>CHAPITRE 2 – LA PREMIÈRE NATIONALISATION</b>	<b>43</b>
LA COMMISSION LAPOINTE	44
LA MUNICIPALISATION : PARADIGME DOMINANT DE L'ÉPOQUE	47
L'INFLUENCE DE L'ONTARIO	49
L'INFLUENCE DES ÉTATS-UNIS	52
L'INFLUENCE DE L'EUROPE	58
CONCLUSION	61
<b>CHAPITRE 3 – LA SECONDE NATIONALISATION</b>	<b>63</b>
LA PREMIÈRE ET LA SECONDE NATIONALISATION : UN SEUL PROJET	64
L'IMPORTANCE DE LA PLANIFICATION	70
LE CAPITALISME D'ÉTAT : RÉPONSE AUX ACCUSATIONS CONTRE UN PROJET « COMMUNISTE »	78
LES ARGUMENTS POUR LA MODERNISATION DU QUÉBEC : UNE INFLUENCE TRANSNATIONALE	84
CONCLUSION	92

<b>CONCLUSION</b>	<b>93</b>
-------------------	-----------

---

<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>100</b>
----------------------	------------

---

<b>SOURCES</b>	<b>100</b>
<b>DICTIONNAIRE</b>	<b>101</b>
<b>OUVRAGES GÉNÉRAUX</b>	<b>101</b>
<b>MONOGRAPHIES</b>	<b>103</b>
<b>OUVRAGES SPÉCIALISÉS</b>	<b>104</b>
<b>ARTICLES</b>	<b>105</b>

## **Liste des abréviations**

FDR = Franklin D. Roosevelt

HEPC = *Hydro Electric Power Commission* (Ontario)

OH = *Ontario Hydro*

MLH&P = *Montreal Light Heat & Power*

SWP = *Shawinigan Water & Power*

TVA = *Tennessee Valley Authority*

## **Remerciements**

Dans la réalisation de ce mémoire de maîtrise, l'aide de nombreuses personnes m'a été indispensable. Je pense tout d'abord au soutien permanent que m'a offert ma famille et mes amis, en particulier : mes Hélène, mon père et Jacinthe. J'aimerais aussi souligner l'aide de mon directeur David Meren ainsi que celle de tous les employés et professeurs du département d'histoire de l'UdeM, en particulier Marie-Ève Ménard. La collaboration avec Stéphane Savard de l'UQAM et avec Caroline Rouleau d'Hydro-Québec a aussi été très utile à mes recherches. Enfin, je voudrais remercier Jacques Parizeau pour sa générosité et son temps.

## INTRODUCTION

Le contrôle étatique de l'électricité en tant que service public essentiel est un concept qui est, partout dans le monde, considéré comme normal, à l'image de la gestion de l'eau potable, des pompiers ou des égouts. Nous pouvons voir, à partir des années 1980, la privatisation totale ou partielle de plusieurs sociétés d'État qui existaient depuis le début des années 1930, comme la « British Electricity Authority » au début des années 1990, ou la *Tennessee Valley Authority* (TVA) durant les années 2000. Au Québec, on ne dénombre même plus toutes les discussions publiques où la privatisation d'Hydro-Québec fut évoquée comme panacée aux problèmes de revenu du gouvernement. Si aujourd'hui la tendance est à libéralisation du marché de l'électricité – ironique retour à la situation du début du XXe siècle qui avait mené aux nationalisations – la tendance qui prévalait depuis l'après-Deuxième Guerre mondiale et même avant, c'était le contrôle étatique de l'électricité.

Le Québec n'échappa pas à cette mouvance internationale et nationalisa son électricité en deux temps : 1944 avec l'acquisition de la *Montreal Light Heat & Power* (MLH&P) et de ses filiales, puis 1963 en s'appropriant le reste du réseau électrique québécois. Il a été discuté de ces deux moments politiques d'importance partout dans la société québécoise : les journaux, les manuels d'histoire, d'économie et de politique, à la télévision, à la radio, dans les débats politiques et académiques, etc. Avec le temps, Hydro-Québec en est venue à avoir une symbolique particulière chez les Québécois, comme Dominique Perron le montre dans son texte *On est Hydro-Québécois*. Dans les

années 1970, l'identité québécoise a commencé à fusionner avec celle de l'entreprise<sup>1</sup>. On comprend que le rôle qu'a eu Hydro-Québec dans le relèvement politico-économique de la société québécoise en général ne peut être diminué et a donc amené le récit sur sa création à se mythifier au sein de la société québécoise. Avec les années, une grande partie des ouvrages et discussions historiques autour d'Hydro-Québec sont devenus tellement centrés sur le contexte particulier du Québec que plusieurs en sont venus à en parler comme s'il s'agissait d'un événement unique à la société québécoise. Dans la mémoire collective, Hydro-Québec est souvent même considérée comme une compagnie unique en son genre et trop peu souvent associée à ses équivalents ontarien, étasunien, ou européen. Dans une discussion sur Hydro-Québec et l'intervention étatique québécoise en général, on affirmait dans *Cité libre* que : « ce que l'on voit de près paraît toujours gros et important. »<sup>2</sup>, c'est sûrement pourquoi le mythe autour de la société d'État est aussi « québécoisé ». Nous croyons aussi que la nationalisation de l'électricité, par son important rôle pour la société québécoise, a tellement été analysée sous toutes ses coutures que les Québécois en sont venus à voir la place dans le monde de la nationalisation de l'électricité québécoise comme unique et sans précédent. Plusieurs historiens ont aussi contribué à ce mythe « hydroquébécois ».

Contrairement à l'idée généralement reçue que la création d'Hydro-Québec était unique, isolée, René Lévesque soulignait en 1963 : « l'incroyable harmonie avec laquelle s'est déroulée cette opération [la nationalisation] qui souvent, dans d'autres pays, a créé pas mal de remous, de cassures. [...] une opération tellement saine qu'on en a parlé

---

<sup>1</sup> Dominique Perron, « "On est Hydro-Québécois". Consommateur, producteur ou citoyen? Analyse de la nationalisation symbolique d'Hydro-Québec », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, 6 (2), 2003, p. 80.

<sup>2</sup> J.T., « Revendication et planification », *Cité libre*, No 88-89 (juillet/août 1966), p.2.



comme d'un modèle. »<sup>3</sup> Dans cet extrait on comprend que Lévesque connaissait le contexte international et même plus particulièrement certaines nationalisations. Sachant que dans d'autres pays le processus de nationalisation de l'électricité ne dura pas un an comme au Québec, mais bien une décennie comme dans le cas de la TVA aux États-Unis, il est permis de croire que les architectes de la nationalisation de l'électricité québécoise se sont inspirés de ce qui s'était précédemment fait dans le monde pour élaborer un plan de nationalisation qui éviterait les embûches qui avaient ralenti les autres nationalisations d'électricité. Nous analyserons donc dans la suite du texte si les architectes de la nationalisation se sont en effet inspirés du contexte transnational dans leur projet.<sup>4</sup>

## Historiographie

L'historiographie sur les nationalisations d'électricité et par le fait même sur Hydro-Québec, est assez large, de nombreux historiens s'étant intéressés à cette facette de la Révolution tranquille. De façon assez globale, l'histoire de l'électricité au Québec a été faite dans *Québec : un siècle d'électricité*<sup>5</sup>, l'histoire d'Hydro-Québec a aussi été traitée dans *Hydro-Québec : Autres temps, autres défis*<sup>6</sup>. Plus particulièrement, la relation du public avec l'entreprise d'État a été analysée dans le texte de Perron *On est Hydro-Québécois*<sup>7</sup> et la symbolique identitaire d'Hydro a récemment été traitée dans l'ouvrage

---

<sup>3</sup> René Lévesque, « Débats de l'Assemblée législative du Québec », séance du 4 juillet 1963, p.2757.

<sup>4</sup> Nous en discuterons plus longuement dans cette section, mais nous entendons par « contexte transnational » les idées reliées à la conjoncture politico-économique qui voyageaient de frontière en frontière à l'époque du récit.

<sup>5</sup> Clarence Hogue, André Bolduc, et Daniel Larouche, *Québec: Un siècle d'électricité*, Montréal, Libre Expression, 1979, 414 pages.

<sup>6</sup> Bélanger, Yves et Robert Comeau (dir.), *Hydro-Québec : Autres temps, autres défis*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1995, 352 pages.

<sup>7</sup> Perron, *On est Hydro-Québécois*, p. 73-97.

de Stéphane Savard *Hydro-Québec et l'État québécois*<sup>8</sup>. La diversité des points de vue dans ces textes amène plusieurs perspectives intéressantes. Par contre, une des zones grises laissées par l'historiographie concerne l'aspect international des nationalisations. En effet, la trame du récit sur Hydro-Québec est trop souvent axée sur les influences uniquement nationales qui auraient mené à la création de la société d'État. Le chemin menant aux nationalisations décrit dans les textes sur Hydro-Québec pourrait laisser croire au lecteur que la nationalisation de l'électricité est propre au Québec ou que seuls les incitatifs locaux ont mené à la nationalisation, quand la réalité est tout autre. Nous en discuterons en détail plus loin dans le texte.

Par exemple, dans l'ouvrage de référence sur Hydro-Québec écrit par Clarence Hogue, André Bolduc et Daniel Larouche, on fait le récit chronologique de l'évolution de l'industrie de l'électricité au Québec en ne mettant que très rarement cette industrie en dialogue avec les réalités vécues ailleurs, si ce n'est de l'Ontario. Même si certaines comparaisons et références au cas ontarien sont faites, on ne parle pas du contexte international dans lequel les deux nationalisations ont eu lieu.

Dans les textes que l'on trouve dans Yves Bélanger et Robert Comeau, le paradigme dominant est généralement très québécois aussi, si on exclut le trop court texte de Claude Bellavance<sup>9</sup>. Ce dernier raconte l'histoire de l'électricité au Québec, toujours dans une trame québécoise, en contextualisant internationalement l'évolution des idées québécoises sur la prise en charge par l'État québécois de la production et de la distribution de l'électricité. Évoquant des réalités qui seront analysées plus en profondeur

---

<sup>8</sup>Stéphane Savard, *Hydro-Québec et l'État québécois, 1944-2000*, Québec, Septentrion, 2013, 439 pages.

<sup>9</sup>Claude Bellavance, « Un long mouvement d'appropriation de la première à la seconde nationalisation », dans Yves Bélanger et Robert Comeau, *Hydro-Québec : Autres temps, autres défis*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1995, p.71-78.

dans ce mémoire, Bellavance ne met aucune source de l'avant et parle avec des « je crois », « selon moi », etc. Ses preuves étant trop faibles, nous ne pouvons laisser l'analyse internationale à ce stade.

Enfin, l'ouvrage récemment publié de Stéphane Savard, *Hydro-Québec et l'État québécois*, nous mène sur d'intéressantes pistes et nous a inspiré plusieurs réflexions sur l'histoire de la création d'Hydro-Québec, même si dans la section sur l'histoire d'Hydro-Québec, il garde une trame québécoise qui est typique de l'historiographie. En effet, Savard parle rapidement de la situation des nationalisations d'énergie nord-américaines en affirmant que de comprendre le cas de la *Tennessee Valley Authority* ou de l'*Ontario Hydro* (OH) peut s'avérer utile pour la compréhension du cas québécois<sup>10</sup>. Plus loin, il avance que : « la création d'Hydro-Québec n'est pas un événement fortuit; elle s'insère à la fois dans un mouvement nord-américain de remise en question du grand capital, accusé d'ébranler les principes du libéralisme, et du rôle de l'État dans les sphères économiques et sociales, surtout à la suite de la Grande Crise économique »<sup>11</sup>, mais ne va pas plus loin. Un autre élément que nous pouvons reprocher à Savard est de parler de façon approfondie du concept de modernité, sans évoquer sa nature internationale. Il décrit la modernité comme étant : « une révolution du temps [...] qui correspond au goût, à la sensibilité actuels »<sup>12</sup>. Nous croyons qu'il est essentiel de discuter des concepts de modernité et de modernisation en les replaçant minimalement dans un contexte occidental, sinon mondial. Comme le note Michael Latham, la modernité en Occident durant l'après-Deuxième Guerre mondiale est fortement teintée par les idées qui

---

<sup>10</sup> Savard, *Hydro-Québec et l'État québécois*, p.21.

<sup>11</sup> Savard, *Hydro-Québec et l'État québécois*, p.35.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p.180-181.

émergent des États-Unis et donc de la manière dont ces derniers mettent en place la modernité économique<sup>13</sup>. L'approche keynésienne étant souvent mise de l'avant.

## Sources

C'est au cœur des sources que notre preuve sera élaborée, il importe donc de les discuter. La première constatation que nous pouvons faire sur les sources que nous avons consultées, c'est l'importance des références nationales qui sont faites. Les sources font souvent référence aux problématiques locales pour justifier la nationalisation. Nous croyons qu'une des raisons qui fait que la trame historiographique sur Hydro-Québec est aussi centrée sur le contexte québécois, c'est que les chercheurs et auteurs se sont trop souvent laissé influencer par ce que les sources leur permettaient de conclure avec évidence. En effet, la rhétorique des politiciens et tenants du projet était surtout axée sur les problématiques locales. Par contre, les références au contexte international sont omniprésentes dans les sources, même si elles sont surtout en toile de fond, et nous permettent de dire de prime abord que ce ne sont pas seulement les déterminants nationaux qui ont mené à la nationalisation.

Pour en arriver à cette conclusion, nous avons consulté une multitude de sources allant des articles de journaux, aux débats de l'Assemblée nationale du Québec et aux documents gouvernementaux d'époque. Une des sources les plus riches de notre recherche est la révision des articles de journaux et de revue parus avant ou durant la campagne de nationalisation de 1962. L'ensemble des articles de la revue *Cité libre*

---

<sup>13</sup>Dans son livre, Latham constate la façon dont les États-Unis ont travaillé à propager une idée de la modernité leur étant propre et ayant été diffusée non seulement en Occident, mais partout dans le monde : Michael E. Latham, *The Right Kind of Revolution: Modernization, Development, and U.S. Foreign Policy From the Cold War to the Present*, Ithaca, Cornell University Press, 2011, 246 pages.

concernant de près ou de loin la nationalisation a été consulté. De plus, nous avons examiné la revue de presse de la *Shawinigan Water & Power* conservée aux archives d'Hydro-Québec. Cette revue de presse est très complète et comportait des articles autant en français qu'en anglais, et parfois même des articles venant d'Europe ou des États-Unis. Nous nous sommes surtout attardés aux articles de journaux québécois connus comme *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Soleil*, etc. Ces articles de journaux et de revues nous ont été particulièrement utiles pour comprendre la rhétorique des politiciens, mais aussi pour prendre le pouls des connaissances populaires au sujet des nationalisations à l'international. Nous avons aussi pu relever des extraits de discours de politiciens comme Lévesque et Lesage où ils discutaient de leur perception de la situation internationale, souvent en étalant leurs connaissances sur le sujet.

Nous avons aussi consulté les débats de l'Assemblée législative du Québec autour des lois de nationalisation de 1944 et de 1963. Même si plusieurs extraits étaient des reconstitutions des débats, les informations y étaient souvent complètes et d'une grande aide pour comprendre quels étaient les sujets discutés et la façon d'aborder ces sujets. Pour nos recherches sur la première nationalisation, nous nous sommes aussi attardés aux documents reliés à la Commission de l'électricité de 1933, ainsi qu'aux différentes allocutions d'importants porteurs du projet de nationalisation comme le Dr Philippe Hamel et Téléphore-Damien Bouchard. Philippe Hamel était la tête d'affiche du mouvement de contestation contre les trusts de l'électricité; par ses recherches approfondies menées partout au Canada et dans le monde il en est venu à avoir une connaissance élargie du domaine. Sa crédibilité auprès de la classe politique et populaire à toute épreuve a été cruciale à la montée en importance du projet de nationalisation de

l'électricité au Québec. Pour ce qui est de Bouchard il fut un politicien qui s'impliqua tout aussi fortement dans le projet de nationalisation. Ayant lui-même municipalisé l'électricité à Saint-Hyacinthe dans ses fonctions de maire, il utilisa cet exemple dans de nombreuses conférences pour démontrer la nécessité d'avoir une électricité publique. Même si les documents conçus en totalité par ces individus représentent leur perspective du sujet, nous considérons tout de même ces documents crédibles. Hamel et Bouchard étaient très bien renseignés sur l'industrie de l'électricité du Québec, les sources qu'ils utilisaient étant tout aussi exactes. De plus, comme nous tentons de relever les influences transnationales qui ont mené à la nationalisation, l'exactitude sans reproche de ces documents est facultative, dans le sens où les influences internationales mentionnées par ces derniers seront toujours les leurs. La force de leur influence personnelle sur le projet de nationalisation n'est, elle, plus à faire.

Nous avons aussi pu consulter un document nommé *Rapport final du comité conjoint Hydro-Québec et ministère des Richesses naturelles sur les problèmes posés par la nationalisation* (novembre 1962) où les technocrates ayant travaillé sur le projet de nationalisation font leurs recommandations au gouvernement sur la mise en place technique de la nationalisation de 1963. Il nous est permis de croire que ce document serait le *Livre bleu* (que nous n'avons pu consulter) souvent cité dans les sources secondaires, et qui avait, en 1961, avant de mettre officiellement de l'avant la nationalisation, permis à Lévesque d'établir un projet cohérent. En effet, le *Rapport final* remis par Michel Bélanger (des Richesses naturelles) et Raymond Latreille (de la Commission hydroélectrique) le 29 novembre 1962 (quinze jours seulement après l'élection), ne peut avoir été rédigé en aussi peu de temps, l'importance de son contenu

étant trop grande. Ce rapport serait donc la version officielle du *livre bleu* qui avait été conçue par ces mêmes fonctionnaires en 1961, et qui fut un document de référence dans la mise en place du projet de nationalisation. Jacques Parizeau nous confirmait la forte probabilité que les deux documents soient les mêmes. Chose certaine, le document a été utile à notre recherche.

Enfin, nous avons, le 12 mars 2014, réalisé une entrevue avec Jacques Parizeau qui a travaillé de très près à la réalisation du projet de nationalisation. Comme l'interview a été réalisée à la fin de nos recherches, nous avons eu la chance de confronter plusieurs de nos hypothèses, questionnements, sources avec un des acteurs les plus importants de la nationalisation de l'électricité. L'information que nous en avons tirée fut plus qu'utile à la réalisation de ce mémoire.

Avec un corpus de sources aussi riche, il est évident que nous voudrions laisser ces documents et interview convaincre le lecteur de la force des influences transnationales sur le projet de nationalisation, comme elles m'ont convaincu. C'est donc la raison des nombreuses citations qui seront utilisées dans le texte.

## **Définitions**

Au fil du récit que nous mettrons de l'avant dans les prochaines pages, plusieurs concepts seront discutés et utilisés pour appuyer notre thèse. Évidemment, comprendre ce que nous entendons par un récit transnational de la nationalisation de l'électricité au Québec, comprendre le concept de planification, donc de capitalisme d'État, et celui de modernisation mis de l'avant lors de la nationalisation de 1962-63 est essentiel à la réalisation de nos objectifs.

Avant de commencer à définir nos concepts, définissons à titre indicatif le concept central de notre récit, la nationalisation. « Au sens strict, il s’agit de la soustraction du secteur privé d’entreprises ou d’activités préexistantes »<sup>14</sup>. Nous utiliserons aussi le terme étatisation comme synonyme de celui de nationalisation. Aussi, nous discuterons de municipalisation qui peut parfois être associée à un contrôle national de l’électricité comme en Ontario, mais avec la particularité d’avoir les municipalités gérant la distribution de l’électricité et plus rarement la production.

### **La planification**

Il serait difficile de donner une définition universelle de la planification économique qui est particulière à chaque entité l’appliquant – qu’elle soit politique, industrielle, etc. Jacques Parizeau affirmait dans *Cité libre* en 1963 que trois éléments étaient communs à toute planification économique : la mise en place d’objectifs, la mise en place de moyens d’incitation à participer au plan et décider l’importance des mesures coercitives à adopter<sup>15</sup>. La planification étatique peut être appliquée de façon plus ou moins contraignante. On peut planifier son économie de manière indicative, c’est-à-dire sans grande contrainte (comme en France), ou de façon plus coercitive en dirigeant l’économie dans ses moindres détails (comme la planification soviétique). En gros, la planification c’est une méthode qu’un État peut mettre de l’avant pour coordonner nationalement l’économie selon ses besoins à court, moyen et long terme. Elle a souvent servi à contrer les effets nocifs du libéralisme économique. La planification française considérée comme classique, et qui fut un modèle partout en Occident et dans le monde, cherchait à orienter l’économie selon des critères établis pour une longue période. Pour

---

<sup>14</sup> Jean-Paul Thomas, *Les politiques économiques au XXe siècle*, Paris, A. Colin, 1990, p117.

<sup>15</sup> Jacques Parizeau, « L’insaisissable planification », *Cité libre*, No. 57 (mai 1963), p.4.



rendre le plan efficace, les Français utilisaient une « panoplie d'investissements, d'aides, de réglementations, secteur par secteur. »<sup>16</sup> La simple diffusion publique des détails du plan était souvent assez efficace pour que les entreprises françaises orientent leurs investissements et projets de développement vers les régions géographiques et secteurs économiques visés par le plan. La planification étant particulière à celui qui l'applique, celle mise de l'avant au Québec dans les années 1960, même si alignée sur les techniques françaises, était propre au contexte de rivalité provincial/fédéral canadien<sup>17</sup>.

Cette tendance internationale à la planification est un témoin important de la refonte du libéralisme économique vers un interventionnisme étatique plus accentué qui était typique de l'après-Deuxième Guerre mondiale. Tout comme ailleurs, au Québec, plusieurs solutions sont envisagées pour revitaliser le capitalisme et lui trouver une forme efficace pour la nation, la nationalisation de l'électricité en tête de liste. À partir des années 1930, au Québec et ailleurs dans le monde, le libéralisme se transforme pour laisser place à la nation et à la liberté que cette dernière a de mettre de l'avant les politiques qu'elle veut, même si elles sont en contradiction avec les intérêts privés. C'est l'idée que : « ma nation est libre de faire ce qu'elle veut. »<sup>18</sup> C'est donc dire que si l'État veut intervenir pour vivifier son économie, elle est en droit de le faire. En effet, on le verra en profondeur, mais la nationalisation de l'électricité était un élément central d'une planification économique efficace pour le Québec qui passait par une augmentation du contrôle politique sur l'économie. Nous utiliserons dans ce texte des termes comme

---

<sup>16</sup> Thomas, *Les politiques économiques*, p.65.

<sup>17</sup>Gagnon, Gabriel et Luc Martin (Ed.) *Québec 1960-1980 : la crise du développement : matériaux pour une sociologie de la planification et de la participation*, LaSalle, Hurtubise HMH, 1973, p.74.

<sup>18</sup>Maurice Flamant, *Histoire du libéralisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1992 c1988. p.22.

capitalisme d'État, keynésianisme et nouveau libéralisme économique pour parler de ce phénomène de refonte du capitalisme autour des idées interventionnistes.

### **La modernisation**

Plusieurs nations utilisant la planification pour stimuler leur économie, le planisme est ainsi devenu un des moyens utilisés par les États pour accéder à la modernité économique. Le concept de modernité est généralement compris, mais sa perception est tributaire du contexte où il est utilisé. Pour éviter de se mélanger, la modernité étant souvent confondue avec la modernité nous étant contemporaine, parlons ici plutôt de modernisation qui représente le processus menant vers cette modernité si convoitée. Pour s'assurer de bien comprendre ce que les Lévesque et Lesage entendaient quand ils parlaient de la nationalisation comme la clé de la modernité<sup>19</sup>, définissons plus précisément la modernisation. Comme Latham le montre dans son ouvrage, les politiciens de l'époque : « concerned with questions of economic growth, industrialization, and rising living standards in addition to fundamental social and political changes, theories of modernization clearly resonated with broader visions of development [...] Modernization, in that regard, functioned as an ideology. »<sup>20</sup> On peut donc comprendre la rhétorique des politiciens québécois autour de la modernité comme étant aligné sur un désir de voir l'économie sortir de son traditionalisme qui aurait été, en opposition à une économie moderne et globale, agraire et locale. Une autre perception du traditionnel met de l'avant les valeurs québécoises plutôt que les caractéristiques

---

<sup>19</sup> Jean Lesage, « Débat des Chefs du Québec de 1962 ».

<sup>20</sup>Latham, *Right Kind of Revolution*, p.3.

économiques de la province<sup>21</sup>. Dans le cas de la nationalisation de l'électricité, le caractère économique du projet nous permet de nous concentrer sur l'aspect économique de l'opposition traditionnel/moderne.

### **La transnationalité**

On ne peut comprendre le processus de modernisation du Québec des années 1960 sans le mettre en dialogue avec la modernité d'ailleurs dans le monde. Élément central à l'analyse du caractère transnational de la nationalisation de l'électricité québécoise, le concept de transnationalité est à bien comprendre avant de poursuivre. D'abord, il faut éviter de confondre l'histoire transnationale avec l'histoire globale. Cette dernière cherche à analyser des caractéristiques de l'évolution de l'humain qui ne sont pas liées à la nation, mais à des sujets qui ne peuvent être limités à une frontière. L'adolescence ou la famille par exemple, peuvent être étudiées dans une optique globale plutôt que nationale. Pour ce qui est du concept de transnationalité, le but des tenants de cette approche est de sortir l'histoire du cadre de l'État-nation qui a été central dans les analyses historiques des cent dernières années. Pour ce faire, l'histoire transnationale étudie les connexions, les mouvements mondiaux qui unissaient les différents peuples ou populations et qui ont amené certaines idées et concepts à se construire indépendamment du cadre national. Ce sont donc les forces qui transcendent les nations au moyen de réseaux ou communautés extranationales et qui permettent d'expliquer l'évolution synchronique de certaines idées ou concepts qui intéressent l'histoire transnationale. Par exemple, l'histoire transnationale pourrait analyser les réseaux non-nationaux qui auraient permis l'évolution relativement simultanée des revendications ouvrières dans le

---

<sup>21</sup>Adele Perry, « Nation, Empire and the Writing of History in Canada in English » dans Christopher Dummitt et Michael Dawson., *Contesting Clio's Craft : New Directions and Debates in Canadian History*, London, Institute for the Study of Americas, 2009, p.86.

monde durant le XX<sup>e</sup> siècle. Un cadre d'analyse uniquement national ne permettrait pas de comprendre dans l'ensemble cette problématique.<sup>22</sup> Dans ce mémoire, nous analyserons donc la façon dont les idées reliées à la nationalisation de l'électricité ont circulé pour pénétrer le Québec. Nous tenterons de montrer comment les idées reliées à ce sujet ont transcendé le simple cadre national québécois. Akira Iriye, érudit d'histoire transnationale, dans son ouvrage *Global and Transnational History*, parle de l'électricité en disant que : « the small number of studies that have appeared all seem to stress the transnational nature of the supplying of power, in particular of electricity. »<sup>23</sup> Nous montrerons donc comment certains architectes de la nationalisation québécoise par des études à l'étranger, des lectures personnelles sur des nationalisations d'électricité ailleurs dans le monde, des réseaux d'échange intellectuels, etc., ont été des sources d'influences transnationales.

Dans ce texte, il sera abordé le cas de l'Ontario et la façon dont la municipalisation de l'électricité dans ce territoire a pu être une source d'influence transnationale pour le Québec. Même si certains pourraient avancer que l'Ontario et le Québec sont membres d'une même nation, il nous paraît évident que, durant la Révolution tranquille et même avant celle-ci, ces deux provinces agissaient dans le cadre canadien de façon indépendante, en particulier pour ce qui est de la gestion des ressources naturelles. Comme le note Iriye, l'histoire transnationale c'est d'étudier l'interaction des nations ensemble, d'étudier les stratégies qu'elles mettent de l'avant

---

<sup>22</sup>On trouve d'excellentes pistes sur l'histoire transnationale dans: Akira Iriye, *Global and Transnational History: The Past, Present, and Future*. New York, Palgrave Macmillan, 2013. **Et dans** Bayly, Chris A., Sven Beckert, Matthew Connelly, Isabel Hofmeyr, Wendy Kozol et Patricia Seed, « AHR Conversation: On Transnational History », *The American Historical Review*, 111 (5), 2006, p.1441-1464.

<sup>23</sup>Akira Iriye, *Global and Transnational History: The Past, Present, and Future*. New York, Palgrave Macmillan, 2013, p.45.

dans leur propre intérêt dans un contexte plus large<sup>24</sup>. Il faut cesser de voir la nation traditionnelle comme base absolue des études historiques, mais étudier les interconnexions entre les nations<sup>25</sup>. Adele Perry, pour sa part, avance que l'étude du Canada en tant que nation unitaire ne colle ni avant, ni après 1867, cette dernière étant trop parcellaire pour l'analyser en un tout<sup>26</sup>. À la suite de la Deuxième Guerre mondiale, de nombreuses provinces canadiennes nationalisent leur électricité indépendamment des autres provinces, malgré leur présence solidaire dans la Confédération canadienne. De plus, il ne faut pas oublier la montée du nationalisme québécois durant notre période qui accentue les divisions entre l'Ontario et le Québec. Nous verrons dans ce texte qu'il existait des éléments facilitant les échanges d'idées entre le Québec et l'Ontario qui viennent du fait que les deux provinces évoluaient dans un même pays. Par contre, les influences ont toujours été indicatives plutôt que restrictives entre ces deux entités, à l'image de celles entre le Québec et la France par exemple. Pour ce qui est des autres nations qui seront étudiées, le caractère transnational des relations du Québec avec celles-ci est indéniable.

## **Problématique**

Nous ne nierons pas ici la force des causes typiquement nationales des nationalisations de l'électricité : les mauvaises pratiques de l'industrie électrique, le désir politique de reprendre contrôle de l'économie québécoise, le besoin d'industrialisation, etc., qui ont tous été des facteurs majeurs pour la création d'Hydro-Québec. Le but de ce texte sera de démontrer que les nationalisations d'électricité au Québec s'insèrent dans un

---

<sup>24</sup>*Ibid.*, p.6.

<sup>25</sup>*Ibid.*, p.11.

<sup>26</sup>Perry, *Nation, Empire and the Writing of History*, p.134.

contexte tout aussi transnational que national. Il est en effet intéressant de se questionner sur la place que la création d'Hydro-Québec dans le mouvement international de nationalisation de l'énergie. Comment les autres nationalisations sont venues influencer le projet québécois? S'il y a eu des influences, d'où venaient-elles? Comment ont-elles pénétré le Québec? Le contexte de contestation du libéralisme économique classique de l'époque a-t-il joué sur les nationalisations d'électricité de 1944 et 1963? Nous nous demanderons donc : quelle a été la force des influences transnationales sur la nationalisation de l'électricité au Québec?

À la suite des recherches archivistiques et à l'entrevue qui a été réalisée avec Jacques Parizeau, il est permis d'affirmer que les influences transnationales de la nationalisation de l'électricité ont été très importantes pour la mise en place du projet. Même si ce ne sont pas les détails techniques venant d'ailleurs qui ont inspiré les architectes de la nationalisation, l'influence paradigmatique venant des pays d'Europe et d'Amérique du Nord a été déterminante. La montée en force des idées keynésiennes ont modelé les idées autour de la nationalisation, tandis que les nationalisations d'ailleurs en Occident ont servi à légitimer et construire le projet.

Contrairement aux auteurs qui ont écrit sur Hydro-Québec et qui ont flirté avec l'idée que la nationalisation québécoise a été inspirée par la conjoncture internationale, nous entrerons en profondeur dans les raisons qui font que la création de l'Hydro est tout aussi tributaire du contexte économique et politique québécois que celui international. Nous traiterons donc ici des facteurs transnationaux qui ont mené à la nationalisation de l'électricité au Québec.

Un des éléments centraux de ce contexte international est l'état du libéralisme économique à la suite de la crise économique mondiale. Nous le verrons, les politiques envers l'électricité commencent à changer assez rapidement pendant et après les années 1930 partout dans le monde. Déjà en 1906 en Ontario, la critique du libéralisme qui s'installait mena en partie à la création de l'*Ontario Hydro*. Aux États-Unis, c'est en 1933, en plein cœur du *New Deal*, que l'on se lance dans l'intervention étatique plus poussée dans le domaine de la production et de la distribution de l'électricité. Puis, à la suite de la guerre, de nombreuses nationalisations d'électricité, celle du Québec incluse, sont les témoins de cette mouvance interventionniste internationale que nous pourrions qualifier de keynésienne. Nous y reviendrons.

Pour démontrer le caractère transnational de la nationalisation québécoise, il sera important, dans le premier chapitre, de démontrer non seulement l'existence d'autres nationalisations, mais aussi le lien que ces dernières peuvent avoir entre elles. Nous aurions pu sélectionner de nombreux cas où des pays choisissent de nationaliser l'électricité : la Turquie en 1938 ou l'Autriche en 1947, par exemple; ou parmi certains pays qui décident plutôt de simplement évincer les puissantes compagnies d'électricité qui ne sont pas de propriété locale (nationale), comme la Russie en 1917, l'Allemagne en 1940, ou l'Argentine en 1958<sup>27</sup>. Nous aurions pu traiter aussi de l'influence transnationale sur le Québec que représente le mouvement de décolonisation. Mais dans un travail sur une étape importante de la refonte du libéralisme économique au Québec, l'influence des pays en décolonisation est négligeable. En effet, M. Parizeau nous le confirmait, même si la force symbolique des idées venant des pays en décolonisation était

---

<sup>27</sup> Tableau récapitulatif des domestications d'électricité dans le monde dans : William J. Hausman, Peter Hertner et Mira Wilkins, *Global electrification : multinational enterprise and international finance in the history of light and power, 1878-2007*, New York, Cambridge University Press, 2008, p.253-256.

grande, les influences idéologiques économiques venaient majoritairement d'Europe et d'Amérique du Nord<sup>28</sup>. Le cadre de formation du projet de nationalisation de l'électricité au Québec étant libéral, nous ne nous attarderons pas aux influences du contexte de décolonisation. Nous avons plutôt choisi de nous attarder à des cas plus significatifs qui ont démontré leur influence sur la nationalisation québécoise. Nous parlons des cas de nationalisation en Ontario en 1906, aux États-Unis avec la *Tennessee Valley Authority* en 1933 et en France en 1946.

La campagne pour l'étatisation de l'électricité qui a été menée durant les années 1930 et 1940 étant un précurseur indispensable de celle qui mena à la nationalisation pratiquement totale de 1963, notre cadre temporel s'étendra donc des années 1930 aux années 1960. Nous poursuivrons donc dans le second chapitre sur les inspirations transnationales qui ont influé les acteurs, comme Philippe Hamel et TD Bouchard, qui ont porté à bout de bras la campagne de nationalisation de 1944. Nous verrons entre autres comment les exemples des États-Unis et de l'Ontario ont agi sur ce premier projet.

Si les années 1930 constituent une période de contestation forte de l'hégémonie du libéralisme économique et que l'on voit, notamment avec le *New Deal* de Roosevelt aux États-Unis, un début d'intervention étatique par la planification économique, l'après-guerre constitue un moment fort pour le capitalisme d'État. Nous verrons dans un ultime chapitre comment cette mouvance internationale vers une implication gouvernementale plus accentuée dans l'économie s'est traduite par des nationalisations d'électricité, en particulier celle québécoise. Nous analyserons aussi comment les autres éléments du contexte international, la Guerre froide et la modernité économique par exemple, ont été

---

<sup>28</sup> Jacques Parizeau, « Entrevue avec Jacques Parizeau », 12 mars 2014.



des facteurs déterminants pour la mise en place du projet d'étatisation du réseau électrique québécois.

## CHAPITRE 1 – CONTEXTE INTERNATIONAL

### Introduction

On le voit aujourd'hui, l'électricité est un service qui est indispensable. Nos maisons sont chauffées électriquement, notre nourriture est conservée électriquement, et la majorité des commerces et industries dépendent fortement de leur accès aux services électriques. Les dirigeants politiques les plus visionnaires du début du XX<sup>e</sup> siècle comprennent l'éventuelle importance de l'électricité, et s'affairent à trouver des solutions aux problèmes que l'on commence à percevoir dans l'industrie dominée par les capitaux privés. C'est le cas en Ontario où la nationalisation de l'électricité de 1906 tentait de créer un mode de gestion de l'électricité novateur où l'État pourrait éviter de laisser l'entière discrétion des décisions dans ce secteur aux compagnies privées. La vague sera petite, d'autant plus que les trusts de l'électricité nord-américains se sont affairés à miner la crédibilité du système ontarien<sup>1</sup>, mais elle se rendra tout de même jusqu'à la Révolution tranquille. La contestation du mode de gestion de l'électricité a souvent suivi en parallèle le mouvement de remise en question de l'efficacité du libéralisme économique en général.

Même si les influences idéologiques et les façons d'aborder les problèmes qui se présentent sont parfois différentes selon les projets de nationalisation, la source des contestations est très semblable de pays en pays. Parmi les difficultés les plus récurrentes à travers le globe, on note : le manque d'implication sociale ou nationale des compagnies privées; le manque de coordination du réseau national; l'inefficacité du système des

---

<sup>1</sup>Howard Hampton, *Public Power: The Fight for Publicly Owned Electricity*, Toronto, Insomniac Press, 2003, p.46.

trusts; le désir d'augmenter l'indépendance énergétique de l'État; le désir de mieux planifier l'économie du pays.

Le cas québécois s'insérant parfaitement dans la mouvance internationale dans ce domaine, il nous est permis de planter le décor international qui servira de trame de fond à la nationalisation québécoise. Dans notre analyse, nous nous restreindrons aux nationalisations d'*électricité*. Les problématiques au niveau électrique étant multidimensionnelles, nous éviterons de croiser nos raisonnements avec ceux que l'on pourrait faire à partir d'autres types de nationalisations d'énergie, celles du pétrole par exemple. Dans un souci d'espace et pour éviter de répéter des situations identiques, nous ne traiterons que de trois nationalisations réparties entre 1906 et 1963, date de la deuxième nationalisation québécoise. Nous pourrions bien constater que le chemin menant à la nationalisation québécoise est long et qu'il prend source dans le mouvement transnational de nationalisation d'électricité. Nous avons donc choisi des cas types qui font état de cette évolution dans le temps et de l'étendue géographique des idées reliées aux nationalisations. Nous aurions pu choisir d'autres cas que ceux qui seront exposés ici, mais ceux sélectionnés discutent d'entités politiques qui sont près historiquement, idéologiquement et politiquement du Québec, souvent dans une logique transatlantique.

L'Ontario, province voisine avec laquelle le Québec s'est historiquement comparé, nationalise son électricité en 1906. Elle sera l'exemple suivi par plusieurs autres nations s'alignant vers une augmentation du contrôle sur la distribution et la production de l'électricité, ce sera notre premier cas dans ce chapitre. Nous traiterons par la suite de la nationalisation de l'électricité de la Vallée du Tennessee aux États-Unis. Cet événement est particulièrement influent, car à partir de là, le gouvernement fédéral

étasunien a commencé à développer sa position sur la légitimité des nationalisations dans leur pays, mais aussi dans le reste du monde. Dans le contexte de la Guerre froide, l'importance de cette dernière nationalisation sera indéniable. Enfin, nous verrons en troisième lieu le cas français. Nous aurions aussi pu prendre l'exemple d'autres nations européennes, l'Angleterre en tête de liste, qui nationalisent aussi leur électricité à la sortie de la Deuxième Guerre mondiale, mais nous connaissons la proximité entre la France et le Québec, particulièrement durant les années 1960, ce qui fait du cas français un exemple particulièrement intéressant pour notre analyse.

### ***L'Ontario Hydro***

Déjà au début du siècle, on se questionne sur la potentielle efficacité d'un système de production et de distribution de l'électricité coordonné par le gouvernement. Évidemment, les critiques envers le libre marché en sont à leurs premiers balbutiements, ce qui fait de l'expérience ontarienne un cas particulièrement intéressant. La différence entre l'Ontario et les autres États, comme les États-Unis par exemple, prenant conscience des problèmes que cause le libre marché dans ce domaine, c'est que le gouvernement ontarien met en place des mécanismes visant à apporter des solutions immédiates aux problèmes. Ces dernières furent à la source de la création de l'*Hydro Electric Power Commission* (HEPC). Le cas hâtif de la municipalisation de l'électricité en Ontario nous montre bien que les causes des nationalisations des années 1930 à 1970 dans le monde ne sont pas bien loin de celles ontariennes de 1906. Pour mieux comprendre ce qui fut l'une des toutes premières prises en charge étatique de l'électricité dans le monde, regardons

les causes qui ont mené à la nationalisation, le processus de nationalisation, ainsi que les influences offertes et reçues par l'Ontario.

### **Causes de la nationalisation**

Évidemment, les réalités qui poussent aux nationalisations de l'après-Deuxième Guerre mondiale et celle qui mène à la création de la HEPC ne sont pas les mêmes, mais le fond du problème était semblable pour les deux périodes. En effet, on réalise très tôt en Ontario que l'indépendance énergétique de la province sera un enjeu majeur dans les années et décennies qui allaient suivre. L'énergie électrique thermique créée par la combustion du charbon était la méthode la plus répandue pour créer de l'électricité à l'époque, l'Ontario dépendait donc des importations de charbon pour produire son électricité<sup>2</sup>. Cette situation ne plaisait donc pas à plusieurs fonctionnaires et hommes politiques ontariens, que l'on pourrait qualifier de « libéraux pragmatiques », en particulier Adam Beck, qui est le fonctionnaire ontarien à qui on attribue la création de la HEPC.

De plus, comme le note avec justesse Merrill Denison, les caractéristiques géographiques qu'offre le territoire ontarien sont à la base de la réflexion sur la nationalisation de l'électricité<sup>3</sup>. Le potentiel hydroélectrique des rivières ontariennes, en particulier celui des chutes Niagara, est considérable et permettrait à la province d'augmenter son indépendance énergétique. Les techniques de ce mode de production d'électricité étant en plein boom au début du XX<sup>e</sup> siècle, les portes étaient donc grandes ouvertes pour que l'Ontario se lance dans ce mode de production électrique.

---

<sup>2</sup>Merrill Denison, *The People's Power; the History of Ontario Hydro*, Toronto, McClelland & Stewart, 1960, p.28.

<sup>3</sup>Ibid., p.5.

Malgré l'importance des causes géographiques, c'est très certainement la lutte aux trusts de l'électricité qui occupe la plus grande place du débat sur la nationalisation de l'électricité en Ontario au tournant du siècle. Déjà à l'époque, les membres de l'*Hydro Electric Power Commission*, qui est un groupe d'étude sur les possibilités de changement du système de production et de distribution de l'électricité avant de devenir une entreprise d'État, se servent de l'exemple de Buffalo, Hamilton et Montréal pour démontrer les avarices des entreprises du domaine électrique<sup>4</sup>. On montre bien dans le rapport de la HEPC que les entreprises électriques n'ont que peu ou pas de souci social, que les seules motivations de ces dernières résident dans l'augmentation de leurs profits et l'élargissement de leur monopole sur les régions qu'elles desservent. « The attitude of the private electrical interests was both arrogant and avaricious [...] So bad, were they, in fact, that the first protests against them came not from the small domestic consumer but from Ontario's manufacturing industry itself. »<sup>5</sup> L'appui des Chambres de commerce ainsi que celui de l'Association des manufacturiers de l'Ontario sont très certainement ce qui permet au gouvernement de porter son projet de contrôle étatique sur l'électricité plus loin que partout ailleurs à la même époque<sup>6</sup>. On le voit bien, en même temps que la critique du libéralisme s'installait, plusieurs États comme l'Ontario commençaient à chercher des solutions aux problèmes de secteurs vitaux à l'économie.

Les conservateurs les plus progressistes considéraient que le potentiel hydraulique et la mauvaise gestion du réseau électrique par ces compagnies à l'attitude douteuse qui empochaient l'argent de la population ontarienne sont d'excellentes raisons pour mettre

---

<sup>4</sup> Neil B. Freeman, *The politics of Power : Ontario Hydro and its Government, 1906-1995*, Toronto, University of Toronto Press, 1996, p.23.

<sup>5</sup> Denison, *The People's Power*, p.28.

<sup>6</sup> Freeman, *The Politics of Power*, p.12.

de l'avant le projet de la HEPC. C'est dans une optique de planification économique que le gouvernement voit la création de la Commission. On cherche alors à s'assurer du réinvestissement de l'argent de l'électricité dans le développement d'un réseau plus performant pour développer l'industrie manufacturière ontarienne : « the HEPC was clearly intended to serve government purpose, as a potential lever of economic growth and industrial development in the province »<sup>7</sup>. Même si au début du XXe siècle la planification économique n'est pas une théorie explicitement mise de l'avant, les méthodes que l'on voit en Ontario s'y associent assez bien.

### **Les particularités de la nationalisation et l'évolution de la HEPC**

N'ayant pas de modèle sur lequel s'appuyer dans l'édification de la HEPC, Adam Beck créa en 1906 une compagnie novatrice aux lignes directrices concordant avec les besoins économiques, politiques et sociaux du moment. On le verra, la structure et l'orientation de la HEPC seront amenées à changer dans les décennies qui suivront sa création.

Comme nous l'avons déjà mentionné, à la suite de la remise en 1906 du rapport de l'*Hydro Electric Power Commission* qui devait étudier les possibilités de contrôler les ressources hydrauliques de la province, est née la société d'État du même nom que la Commission. De plus, la majorité des recommandations de la Commission ont été mises de l'avant. La HEPC avait le mandat de créer une institution capable d'acheter et de produire de l'électricité pour la revendre aux municipalités et ayant un pouvoir contraignant sur le prix de l'électricité vendue aux consommateurs, pour les villes faisant affaire avec elle. Les villes et villages seraient dans le droit de contracter ou pas avec la

---

<sup>7</sup>*Ibid.*, p.5.

HEPC, selon ce que les citoyens et politiciens locaux considéraient comme le plus efficace et rentable pour la communauté. C'était les municipalités qui avaient la charge de distribuer aux consommateurs l'électricité. La HEPC entrait donc dans le jeu de la concurrence normalement, comme toute autre compagnie désirant se lancer en affaire dans ce domaine. Elle devint rapidement beaucoup plus compétitive que l'ensemble des compagnies privées. Pour couper l'herbe sous le pied des compagnies privées, en 1907, on instaure une clause qui donnait de nombreux avantages aux municipalités contractantes avec la HEPC. Le chemin vers un réseau monopolistique contrôlé par l'État était amorcé.

En effet, la HEPC s'est introduite dans le jeu capitaliste en ayant la particularité d'avoir été créée par une loi provinciale, et la légitimité capitaliste de la Commission était chère à ses créateurs<sup>8</sup>. C'est donc par des pressions de nature presque uniquement économiques que la HEPC a su augmenter son contrôle sur le marché et obliger ses compétiteurs à céder les territoires où les profits n'étaient plus au rendez-vous, dû en grande partie à l'apparition de la Commission dans le paysage. C'est la raison principale qui pousse la *Toronto Power Company* à vendre ses actifs torontois à la HEPC en 1924. C'est donc étape par étape que la HEPC a su s'immiscer dans la compétition avec le privé, pour se substituer à l'industrie privée presque totalement. Ce désir de créer une compagnie à part entière, se comportant dans l'univers économique comme n'importe quelle autre compagnie et sans influence politique dans sa gestion quotidienne, on le retrouvera aussi dans plusieurs autres nationalisations. Les critiques ontariennes contre le libéralisme économique ne cherchaient pas à détruire le capitalisme, mais bien à le rénover.

---

<sup>8</sup>*Ibid.*, p.30.



En effet, même si les ordres ultimes venaient de Toronto, la HEPC restait une société indépendante de contrôle politique qui connaissait par contre très bien la raison de sa création et l'implication économique et sociale dont elle devait faire preuve<sup>9</sup>. C'est seulement après le départ de Beck à la tête de l'entreprise en 1925 que : « the government institutionalized further the seemingly ambivalent nature of the commission as both government corporation and trustees of a municipal cooperative. »<sup>10</sup>

La présence de plus en plus incontournable de la Commission dans la production et la distribution d'électricité en Ontario amenait depuis les années 1910 des contestations juridiques et politiques des opposants à la HEPC. Une des contestations qui a eu lieu s'est soldée au Comité judiciaire d'Ottawa en 1929, ce dernier stipulant que la HEPC : « was an independent legal entity, one which simply had government-appointed commissioners. »<sup>11</sup> Ce jugement fut bien noté par les militants pour la nationalisation de l'électricité partout au pays, évitant ainsi de nombreuses contestations juridiques de ce type. Déjà, on voit que la nationalisation ontarienne est venue ouvrir la voie aux provinces canadiennes dans l'édification de réseaux publics.

## **Influences**

On comprend bien que par sa primauté dans le temps, *Ontario Hydro* a été un exemple que plusieurs États désirant prendre le contrôle des services publics, et plus particulièrement de l'électricité, ont suivi. Plusieurs auteurs nous le confirment. Denison en parle dans la conclusion de *The People's Power*. Elle dit que la HEPC a été un modèle

---

<sup>9</sup> Charles A. Magrath et Ontario Hydro, *The Hydro-electric Power Commission of Ontario : its origin, administration and achievements*, Ontario, Commission, 1928, p.1.

<sup>10</sup> Freeman, *The Politics of Power*, p.59.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p.67.

pour de nombreuses institutions d'État et que ses techniques et son processus de nationalisation ont été une inspiration pour les projets de nationalisation partout dans le monde. Le nombre élevé de représentants de gouvernements étrangers ayant visité le réseau de la HEPC est une des preuves de son influence internationale<sup>12</sup>. C'est surtout aux États-Unis que l'influence idéologique a été la plus présente. Les compagnies privées étasuniennes regardaient donc avec intérêt l'issue de l'implantation de la HEPC. Même s'ils n'avaient pas à s'inquiéter d'une menace pareille aux États-Unis à cette époque, l'éradication de la propagation de ce « fléau idéologique » devenait une priorité pour les trusts américains. C'était une guerre préventive qui était lancée contre les idées de propriété publique de l'électricité<sup>13</sup>. Mais c'est surtout dans la création de la *Tennessee Valley Authority* (TVA) que l'entreprise de Beck a été influente. Roosevelt ayant lui-même dû traiter, avant sa présidence, avec la HEPC dans les négociations pour les droits sur le fleuve Saint-Laurent et les chutes Niagara, ce dernier connaissait bien le cas de la HEPC. C'est donc pourquoi Hampton affirme que :

*From the early years of the twentieth century through the 1930's, Ontario Hydro gave inspiration to the public power movement in the United States and was the progenitor of some of our neighbour's largest and most successful public power system. [...] The complaints of the American power consumers were the same as those heard in Ontario: high rates, low reliability, lack of service to area deemed unprofitable.<sup>14</sup>*

### **La Tennessee Valley Authority**

La TVA est elle aussi une société d'État qui est fondée en 1933 dans le cadre du *New Deal* de Franklin D. Roosevelt (FDR). La TVA ayant elle-même ses particularités,

---

<sup>12</sup> Denison, *The People's Power*, p.268.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p.63.

<sup>14</sup> Hampton, *Public Power*, p.87.

regardons en quoi elle se distingue des autres nationalisations, mais surtout en quoi elle se rapproche idéologiquement de la nationalisation québécoise. La lutte pour la création d'une société d'État capable de gérer les ressources hydrauliques de la Vallée du Tennessee a débuté dans la décennie 1920, portée par les pratiques douteuses des compagnies d'électricité et l'idée grandissante que la nationalisation de l'électricité était une panacée aux problèmes de cette industrie et un remède aux maux du libéralisme économique.

### **Les causes de la nationalisation**

À l'instar des compagnies ontariennes, celles de la Vallée du Tennessee avaient des pratiques commerciales qui ne laissaient pas indifférentes. Par contre, à la différence du cas ontarien, les problèmes avaient eu le temps entre 1900 et 1930 de s'exacerber. Samuel Insull était propriétaire de la plus grosse compagnie de service publique des États-Unis (*General Electric*), qui elle possédait la plus grosse société de production d'électricité de la Vallée du Tennessee. Ce dernier qui n'agissait que selon la loi des profits s'est enfui en Europe au début de la crise économique des années 1930, flouant ainsi ses investisseurs. Cet événement ponctuel donne par contre un second souffle au mouvement pour la nationalisation des compagnies d'électricité de la vallée, ce qui pousse Thomas McCraw à dire que : « the rise and fall of Insull's reputation paralleled the rise and fall of the private tradition's reputation for public service. It soared in the twenties, started to decline in the decade's last two years, and hit the bottom on the eve of the New Deal. »<sup>15</sup>

---

<sup>15</sup> Thomas K. McCraw, *TVA and the Power Fight, 1933-1939*, Philadelphie, Lippincott Toronto, 1971. p.12.

George Norris, sénateur du Nebraska, était le porteur de ce projet et il était, tout comme Adam Beck, un fier opposant aux trusts de l'électricité desquels il disait que si la situation continuait : « we will find ourselves in the grip of privately owned, privately managed monopoly and it will be extremely difficult to shake off the shackles that will then be fastened upon all of us. »<sup>16</sup> On voyait ces compagnies comme des nuisances économiques empêchant le développement d'une industrie efficace dans la région, principalement celle du nitrate qui servirait pour la défense (poudre à canon) et pour l'agriculture locale (engrais). La région de la Vallée du Tennessee était effectivement très pauvre. L'un des objectifs principaux de la création de la TVA était donc de créer une société publique de l'électricité qui permettrait, par sa gestion responsable de la production et de la distribution de l'électricité, de donner une impulsion économique à la région.

Cette lutte anti trust n'était pas unique aux politiciens qui mettaient de l'avant la nationalisation. Les médias, intellectuels, groupes de mobilisation sociale, etc., faisaient également campagne dans les mêmes années contre les monopoles trop peu impliqués socialement. Le projet était partie intégrante du mouvement de contestation plus global qui commençait à rejeter les théories économiques classiques et qui prônait une augmentation du contrôle public sur l'économie.

Pour ce qui est de l'électricité, on considérait qu'il était inacceptable que certaines fermes et résidents plus éloignés n'aient pas accès à l'électricité, pour la simple raison qu'il n'était pas rentable de les raccorder au réseau des compagnies. C'est ce genre de

---

<sup>16</sup>*Ibid.*, p.5.

réflexe du marché qui déplaisait aux citoyens, aux fonctionnaires et aux politiciens<sup>17</sup>. De plus, les prix augmentaient constamment pour être capables d'avoir le capital nécessaire aux réfections d'équipements obsolètes et pour agrandir le réseau. La nécessité d'une compagnie avec assez de capital pour faire ces investissements sans augmenter ses prix constamment était donc pressante. C'est pourquoi FDR voulait que la TVA crée un « social and economic development, he [also] certainly wanted the TVA to demonstrate a more efficient, coordinated, and thus better way of doing things. »<sup>18</sup>

### **Buts et processus de la nationalisation**

Même si la construction de la TVA s'inspire en partie des réalisations ontariennes, les réalités étasuniennes sont tout autre, l'importance du laissez-faire étant la plus grande différence. L'essai erreur a donc été imposé aux créateurs de la TVA pour finalement en arriver à avoir une compagnie de production et de distribution d'électricité solide et juridiquement valable. Sur la base du *Federal Water Power Act* de 1920, qui donnait le droit d'aménager plusieurs cours d'eau transétatiques au gouvernement fédéral, Norris s'est lancé dans une lutte pour l'aménagement des cours d'eau de la région de Muscle Shoals (Vallée du Tennessee). C'est seulement en 1932 qu'il y aura une oreille présidentielle assez intéressée pour que le projet soit mis à terme, mais la lutte ne faisait que commencer.

En effet, la détermination du prix de chaque compagnie à acheter, la validité juridique de la TVA, prouver à la population la valeur de se joindre au réseau de la société d'État, la forme que devait prendre la relation entre la TVA et les municipalités,

---

<sup>17</sup>Roy Jr. Talbert, *FDR's Utopian: Arthur Morgan of the TVA*, Jackson, University Press of Mississippi, 1987, p.69.

<sup>18</sup>*Ibid.*, p.108.

le type d'implication social et économique qu'aurait la TVA, et beaucoup d'autres soucis, ont tous été des problèmes qui ont dû être réglés à la carte une fois la compagnie établie. Par exemple, ne sachant pas comment organiser la distribution entre la TVA et les compagnies privées à un taux uniformisé, on crée un « *power pool* », géré par une tierce organisation qui distribuerait l'électricité aux consommateurs. Cette option est abandonnée l'année suivante car elle fonctionnait très mal<sup>19</sup>. Aussi, c'est à la suite d'une poursuite lancée par les compagnies privées contre la TVA qui s'est soldée en Cour Suprême en 1939 que la légitimité de la compagnie a été confirmée. On disait que malgré le fait que la création d'une société d'État ne soustrayait pas la TVA à la compétition, sa validité n'en était pas moins incontestable<sup>20</sup>.

À l'image de la HEPC, la légitimité de la TVA résidait dans son insertion en règle dans le libre marché. C'est donc municipalité par municipalité que la TVA a dû gagner les contrats nécessaires au développement de son projet. Cette décision de la Cour suprême et le cas de la TVA sont certainement à la base de la politique sur les nationalisations que les États-Unis ont adoptée dans l'après-Deuxième Guerre mondiale. C'est-à-dire, une nationalisation est admissible pour Washington que si elle est « for a public purpose on a nondiscriminatory basis and that prompt, adequate and effective compensation be paid. »<sup>21</sup> On comprend qu'avec l'importance des sommes qui ont été avancées par des banquiers étasuniens au Québec pour son projet de nationalisation, que l'option d'emprunter aux États-Unis aurait été éliminée si ce pays avait poursuivi une politique plus restrictive sur le sujet. Nous en discuterons plus loin.

---

<sup>19</sup>McCraw, *TVA and the Power Fight*, p.92.

<sup>20</sup>*Ibid.*, p.119.

<sup>21</sup>Paul E. Sigmund, *Multinationals in Latin America : the politics of nationalization*, Madison, University of Wisconsin Press, 1980, p.7.

Une autre facette de la nationalisation étasunienne qui se voit aussi dans celles ontarienne et québécoise, c'est le besoin de planification économique qui sert de justificatif aux projets. En effet, on connaît bien l'idée du *New Deal* de FDR, et on sait que la planification économique est l'élément central de ce programme. Si les besoins militaires et en agriculture sont des composants nécessaires à l'établissement d'un plan économique pour la région et la nation, on voit aussi la nécessité de bien coordonner tous les éléments régionaux reliés au projet. C'est pourquoi la TVA a constamment collaboré avec les collègues, agriculteurs, entreprises, etc., pour s'assurer que toute la région bénéficiait de sa présence, et ce, en réinvestissant ses profits dans la modernisation de son système, pour élargir les opportunités d'affaires des agriculteurs régionaux, ainsi qu'en investissant dans l'éducation et la recherche dans le domaine électrique, hydraulique et agricultural<sup>22</sup>. L'importance pour le gouvernement de faire mieux que ce que l'industrie privée avait habitué la population restait un objectif important pour les dirigeants de la TVA. Les succès de la TVA n'étaient pas sans laisser de trace dans le reste du monde.

### **Les influences**

Comme il a déjà été mentionné ci-haut, l'exemple de l'Ontario a contribué à l'élaboration de la TVA, que ce soit simplement comme exemple de la faisabilité d'un tel projet ou par la diffusion des idées reliées aux nationalisations et au développement hydraulique d'une région. Comme McCraw le note, FDR a envoyé un de ses hauts fonctionnaires, Louis Howe, en Ontario pour regarder comment le système municipal fonctionnait. Il en conclut que les prix étaient de deux à six fois moins élevés dans ce

---

<sup>22</sup>Charles Herman Pritchett, *The Tennessee Valley Authority; a study in public administration*. New York, Russell and Russell, 1971 [c1943], p.318-320.

système public que dans les comtés de la Vallée du Tennessee, ce qui profitait autant aux consommateurs résidentiels qu'aux entreprises locales<sup>23</sup>.

Pour ce qui est de l'influence que le projet étasunien a eu sur les autres nationalisations d'électricité dans le monde, nous comprenons bien qu'en tant que leader économique mondial après 1945, les réalisations passées du pays ne laissaient pas indifférents les autres nations ayant besoin de se reconstruire. Mais l'une des influences les plus fortes des nationalisations étasuniennes est la normalisation des nationalisations d'électricité dans un contexte de Guerre froide. En effet, le caractère socialiste d'une nationalisation aurait permis aux États-Unis de s'opposer aux nationalisations en cours ailleurs dans le monde. Mais par le fait que sur son territoire une telle compagnie existait, les tenants de projets de la sorte dans le monde pouvaient pointer vers les États-Unis quand ils étaient taxés de socialisme ou de communisme. Même que la TVA est devenue un exemple de modernité économique qui a été propagé dans le monde par les États-Unis<sup>24</sup>. Les idées autour de la modernisation validaient de plus en plus l'importance de l'intervention économique de l'État au sein du capitalisme, sans qualifier cette intervention de socialisme ou communisme. Nous en discuterons plus longuement dans le troisième chapitre. Regardons maintenant comment ces réalités se sont déroulées dans le cas de la nationalisation de l'électricité française.

## **Électricité de France**

En Europe, à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, la reconstruction des pays européens est en branle et de nombreuses mesures sont prises pour optimiser les travaux

---

<sup>23</sup>McCraw, *TVA and the Power Fight*, p.27.

<sup>24</sup>Latham, *Right Kind of Revolution*, p.23.



de redressement économique, politique et social. En France, pour maximiser les travaux de reconstruction, pour punir ceux qui ont collaboré avec les Allemands, comme Louis Renault, ou même simplement par préférence politique, de nombreuses entreprises privées sont nationalisées dans différents secteurs. Nous prenons ici le cas de la France, mais des nationalisations très similaires ont aussi eu lieu en Grande-Bretagne, en Espagne, en Italie et dans bien d'autres pays européens. Les causes, les buts et les influences qui ont mené à la nationalisation de l'électricité en France sont nombreux, analysons-les plus en détail.

### **Les causes de la nationalisation**

Une des causes qui donnait du poids au projet de nationalisation depuis les années 1930 était la lutte anti trust, et plus globalement la refonte du capitalisme. Avant la guerre, le combat contre les trusts, et contre le libéralisme économique, est assez généralisé dans les médias. On critique les prix trop élevés, les variations de tarification et de service selon les secteurs, le manque d'implication sociale des compagnies et le retard qu'elles font prendre à la France sans que le gouvernement ne puisse agir sur elles<sup>25</sup>. En effet, seulement trois compagnies électriques contrôlent la majeure partie du réseau électrique français en 1939. Plusieurs idées sont mises de l'avant pour modifier l'organisation du réseau électrique. On pense, entre autres, à un réseau unifié toujours contrôlé par le privé, mais la crise économique vient toutefois discréditer cette option. La crise économique confirme donc aux autorités l'inefficacité du système des trusts et rend presque inévitable la nationalisation.

---

<sup>25</sup> Roger Gaudy, *Et la lumière fut nationalisée : Naissance d'E.D.F. - G.D.F.*, Paris, Édition sociales, 1978, p.23.

Une autre raison de la nationalisation française, et qui était aussi présente dans les autres cas que nous avons vus, c'est le besoin de planification économique particulièrement pressant dans le contexte de la reconstruction de l'Europe. La thèse résumée de Robert Millward est que la raison principale qui pousse autant d'États à nationaliser l'électricité est le manque de synchronisation du réseau national, dans le but de voir l'activité économique autour de l'électricité être optimale<sup>26</sup>. C'est pourquoi la nationalisation de ce service public est indispensable pour que la planification économique soit bien étoffée. C'est la raison pour laquelle :« most neoliberals accepted nationalization simply as a fundamental necessity for modernization and reconstruction. »<sup>27</sup> Une autre raison de l'augmentation du besoin de planification vient de la montée en force de la technocratie, les technocrates désirant augmenter leur contrôle sur les affaires courantes de la France en diminuant l'influence des acteurs privés.

Mais la raison que nous placerions devant les deux dernières, c'est l'intention de renverser l'ordre économique qui était bien établi en France dans l'avant-Deuxième Guerre mondiale. « The social goals for nationalization included efforts to end the sharp class divisions that had hampered both political and economic development. Political rationales flowed from a perception that utility managers and owners had unduly influenced the course of prewar French politics to their own advantage. »<sup>28</sup> Il ne faut pas associer la nationalisation française uniquement à une mesure socialiste, le projet ayant été repris et développé par des politiciens beaucoup moins socialistes et

---

<sup>26</sup>Robert Millward, « Business and government in electricity network integration in Western Europe, c.1900–1950 ». *Business History*, 48 (4), 2006, p. 479-500.

<sup>27</sup> Robert L. Frost, *Alternating Currents: Nationalised Power in France, 1946-197.*, New York, Cornell University Press, 1991, p.56.

<sup>28</sup>*Ibid.*, p.1.

ayant une vision capitaliste où l'État se devait de jouer un rôle de premier plan. C'est surtout l'implantation concrète des idées keynésiennes qui est ici à noter.

Dans les années 1930, les postes de direction des compagnies d'électricité étaient réservés à des ingénieurs et administrateurs déjà embourgeoisés, ne laissant que peu de place pour les travailleurs compétents désirant monter dans l'échelle des entreprises. Ce qui n'offrait pas la chance aux ouvriers, ou dirigeants d'origines plus modestes, d'orienter l'économie française. Déjà, avant les années 1930, les travailleurs commençaient à s'allier aux syndicats et socialistes dans le but de voir leur sort s'améliorer. L'arrivée au pouvoir des socialistes et communistes en 1945 vient accélérer le renforcement de la position sociale et économique des ouvriers<sup>29</sup>. La nationalisation devait donc « démocratiser la direction en érodant les hiérarchies sociales au sein de l'entreprise afin que les ouvriers puissent faire leur apprentissage avant de devenir la nouvelle classe dirigeante. »<sup>30</sup> Cette situation nous rappelle celle du Québec de la Révolution tranquille, où on cherche à renverser l'ordre économique qui fait des Canadiens-anglais, communauté plus embourgeoisée que celle canadienne-française, les gestionnaires presque exclusifs du réseau électrique.

### **Le processus de nationalisation**

Le processus menant à l'appropriation par l'État français des ressources productrices et distributrices d'électricité commence en 1921 par la création de la Compagnie nationale du Rhône pour aider l'irrigation des terres et la production et

---

<sup>29</sup>*Ibid.*, p.27.

<sup>30</sup>Robert L. Frost et Annette Sampon, « La technocratie au pouvoir...avec le consentement des syndicats: la technologie, les syndicats et la direction à l'Électricité de France (1946-1968) », *Le Mouvement social*, 30 (janvier-mars), 1985, p.84.

distribution de l'électricité dans la région du Rhône. Mesure locale, qui nous permet tout de même de voir le mouvement qui est alors amorcé. À partir de là, c'est la Fédération de l'éclairage qui mène le combat contre les trusts de l'électricité<sup>31</sup>. Durant la guerre, ce sont des ouvriers refusant de collaborer qui prennent le contrôle de quelques compagnies d'électricité abandonnées et qui refuseront de les rendre à leurs propriétaires une fois la libération terminée. En 1944, on présente donc un projet allant dans le sens de la nationalisation, mais les discordes politiques le font avorter. En 1945, à l'arrivée des socialistes et communistes à la tête du gouvernement français, on crée immédiatement un comité chargé d'étudier la question de la nationalisation du gaz et de l'électricité. Ce qui mène évidemment à la création d'Électricité de France (EDF) et de Gaz de France (GDF) en 1946.

Tout comme en Ontario et aux États-Unis, le gouvernement français a le souci de respecter les lois du libre marché dans son entreprise de nationalisation. C'est pourquoi après la loi du 29 mars 1946, les actionnaires des compagnies d'électricité ont deux choix : soit ils vendent leurs actions au prix de 1944, soit ils les échangent contre des obligations donnant droit à 1 % des recettes d'EDF remboursées dans un délai de cinquante ans<sup>32</sup>. Même si on avait tenté de laisser le contrôle à l'entreprise privée, « industrial recovery and modernization seemed to demand state ownership, control and financing of utilities [...] the industry needed a massive infusion of capital from the state. Presumably, the state would want control of the industry in return for the money it spent. »<sup>33</sup>

---

<sup>31</sup> Gaudy, *Et la lumière fut nationalisée*, p.23.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p.114.

<sup>33</sup> Frost, *Alternating Currents*, p.37.

Même si à l'origine l'intention du gouvernement est de laisser l'EDF gérer ses affaires à l'interne, sans interférence politique, la situation évolue durant la transition de gestion de l'EDF qui s'opère de 1954 à 1965. Dans le but de voir une économie capitaliste mieux intégrée: « attempts to impose controls on EDF sought to integrate EDF into the state and to coordinate EDF and governmental policies more directly. »<sup>34</sup> C'est pourquoi de 1954 à 1965 EDF « gradually became fully integrated with the state policies that reflected a commitment to make the state, the nationalised sector, and the dominant firms of the private sector work in concert. »<sup>35</sup> Le contrôle de l'électricité était donc un élément central de la planification économique française.

Les dirigeants gouvernementaux avaient donc la ferme intention d'utiliser l'industrie électrique pour revigorer l'économie française. C'est pourquoi durant la transition des années 1950 et 1960, EDF a été un stimulant majeur pour l'industrie locale. Autant en accordant des prix préférentiels aux industries, mais surtout en utilisant ses investissements pour contracter avec des firmes françaises de petite et moyenne envergure. Cette politique a permis à de nombreuses d'entre elles de grandir et même pour certaines de devenir à leur tour des multinationales.<sup>36</sup> On voit bien que l'idée d'utiliser la nationalisation de l'électricité comme agent de stimulation économique et social n'a pas été une innovation de René Lévesque et du Parti libéral du Québec.

---

<sup>34</sup>*Ibid.*, p.108.

<sup>35</sup>*Ibid.*, p.116.

<sup>36</sup> Alain Beltran et Dominique Barjot, « Le modèle de l'EDF depuis 1946 », dans Dominique Barjot (dir.), *L'électrification outre-mer de la fin du XIXe siècle aux premières décolonisations: Actes du XIIIe colloque international de l'association pour l'histoire de la société française d'histoire d'outre-mer*, Société française d'histoire d'outre-mer, 2002, p.476-478.

## Les influences

Autant dans ses techniques de développement de ses infrastructures hydroélectriques, que dans sa structure organisationnelle, beaucoup d'éléments de la nationalisation française ont été empruntés aux États-Unis<sup>37</sup>. Ce qui explique sûrement les treize missions françaises envoyées aux États-Unis par l'EDF entre 1946 et 1954<sup>38</sup>. Brian Bliss note aussi que les lois de nationalisation britannique et française sont sensiblement les mêmes, les échanges idéologiques en bonne partie responsable de ces similitudes<sup>39</sup>. L'efficacité des nationalisations d'électricité étant si peu contestable, Bliss écrit que: « the constitution of the present public corporations, has advantages from the point of view of planning, of standardisation, of the best use of natural resources and new scientific developments. »<sup>40</sup> Ce qui le pousse à conclure que ce mode de gestion de l'électricité sera généralisé dans le monde durant les dix prochaines années<sup>41</sup> – rappelons que ce dernier écrit en 1954.

Robert Frank, écrivant sur les nationalisations d'électricité européennes, mais plus particulièrement sur celle française, lance une idée intéressante sur les raisons qui poussent autant de nations européennes à prendre contrôle de la production et/ou de la distribution de l'électricité. Pour lui, les nationalisations viennent de trois besoins typiques de l'après-guerre : le besoin d'État, de démocratie et de nation<sup>42</sup>. Le besoin

---

<sup>37</sup> Pierre Lanthier, « Investing in electrical manufacturing in France: reinforcing or Americanising the existing structures? A long-term perspective », *European Review of History: Revue européenne d'histoire*, 15 (4), 2008, p.403 et p.413.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p.408.

<sup>39</sup> Brian Bliss, « Nationalisation in France and Great Britain of the Electricity Supply Industry », *The International and Comparative Law Quarterly*, 3 (2), 1954, p. 277-290.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p.289.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p.290.

<sup>42</sup> Robert Frank, « Le contexte des nationalisations en Europe dans l'après-guerre », dans Dominique Barjot, (dir.), *L'électrification outre-mer de la fin du XIXe siècle aux premières décolonisations: Actes du*

d'État, car on cherche à compenser par des investissements d'État les lacunes des investissements privés ayant causé la crise des années 1930. C'est notamment lié à la nécessité de grands investissements dans le domaine de l'électricité. Aussi, le besoin de démocratie politique, mais également : « l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie »<sup>43</sup> faisait partie des premiers plans d'élaboration de l'EDF. Enfin, le besoin de nation, car on veut que « les nationalisations jouent un effet d'unité nationale et d'intégration sociale des classes ouvrières dans la nation »<sup>44</sup>, surtout pour les nations plus faibles, à la portée des intérêts extérieurs. Pour la France, ce besoin de nation traduit aussi un besoin de redonner de la puissance à une nation humiliée. Nous retrouvons ici trois éléments qui sont à la base du changement de paradigme du capitalisme à partir des années 1930, qui seront aussi à la base de la nationalisation québécoise.

## **Conclusion**

Les entreprises d'électricité nationalisées, on l'a vu, sont monnaie courante dans le monde en 1962 quand le gouvernement libéral se lance dans le projet de nationalisation complète de l'électricité. Le processus de nationalisation amorcé en 1944 au Québec et terminé en 1963 n'est donc pas unique au Québec. Il s'inscrit dans un mouvement transnational de nationalisation d'électricité et de contestation du grand capital qui permet aux architectes du projet québécois de regarder vers ces autres nationalisations

---

*XIIIe colloque international de l'association pour l'histoire de la société française d'histoire d'outre-mer*, Société française d'histoire d'outre-mer, 2002, p.40-44.

<sup>43</sup>*Ibid.*, p.42.

<sup>44</sup>*Ibid.*, p.44.

quand est venu le temps d'élaborer, mais aussi de justifier leur projet. L'Ontario, province voisine du Québec, compétitrice économique de cette dernière et donc parfois modèle économique, utilise la municipalisation de l'électricité en 1906 pour éviter que s'exacerbent certains problèmes qui toucheront de façon plus marquée le Québec, les États-Unis et l'Europe quelques années plus tard. C'est donc en s'appuyant partiellement sur le modèle ontarien et partiellement sur les conclusions de l'enquête fédérale du commerce que le président Roosevelt met de l'avant le projet de nationalisation de l'électricité de la Vallée du Tennessee. Ce précédent créé et la situation de reconstruction d'après-guerre l'obligeant, ce sont, à partir de 1945, les nations européennes qui utilisent la nationalisation de l'électricité pour s'assurer que le secteur de l'électricité réponde efficacement aux besoins de la population et de l'industrie en général.

Les causes qui menèrent aux nationalisations en Ontario, aux États-Unis et en France sont très similaires et répondent à des besoins nationaux. On pourrait nommer les lacunes de l'industrie électrique de l'époque au niveau de l'implication économique et sociale, le besoin de planification économique, le désir de moderniser le réseau électrique, la recherche de solutions aux problèmes du libéralisme économique et bien d'autres raisons qui incitent les dirigeants du monde à choisir l'option de la nationalisation. Tout comme au Québec, nous le verrons plus loin, les incitatifs locaux ne sont pas sans cacher les motivations transnationales qui mènent aux nationalisations. Regardons maintenant quelle a été la réelle force de ces déterminants transnationaux pour les nationalisations de 1944 et 1963 au Québec.



## CHAPITRE 2 – LA PREMIÈRE NATIONALISATION

Même si les précédentes nationalisations peuvent être perçues comme isolées temporellement et géographiquement l'une de l'autre, nous avons pu montrer qu'elles étaient souvent reliées entre elles. Ce n'est pas bien différent pour le cas québécois. Influencés par les nationalisations extérieures, certains mouvements poussent vers un plus grand contrôle public de l'électricité au Québec avant 1930, mais c'est à partir de cette décennie qu'on peut noter une réelle impulsion vers un régime provincial de l'électricité. Surtout attribuable au Dr Philippe Hamel, mais aussi à plusieurs autres politiciens et citoyens qui se sont joints à lui en cours de route, cette campagne fut riche en débats et en rebondissements qui nous renseignent sur la nature des influences transnationales qui ont affecté le projet. En 1934, la Commission de l'électricité Lapointe est le premier pas politique vers une gestion publique de l'électricité. Lors de l'élection de 1936, Maurice Duplessis convainc Hamel de se joindre à son équipe en lui promettant de mettre son projet d'étatisation à terme. Plutôt que de faire ainsi, Duplessis, qui est élu avec une majorité de sièges, informe Hamel qu'il ne sera pas ministre et de surcroît ne mettra pas son projet de l'avant<sup>1</sup>. Pour Hamel, le trust de l'électricité venait de gagner une autre bataille, mais le combat n'était pas fini. C'est avec l'arrivée des libéraux d'Adélard Godbout en 1939 que le projet de Hamel eut une réelle chance de devenir réalité. Malgré cela, le Dr Hamel décide de ne pas se présenter aux élections de 1939. Sans abandonner son projet de nationalisation, il décide de militer hors du Parlement. C'est à la fin du mandat de Godbout, en avril 1944, que se conclut cette campagne acerbe où la *Montreal Light Heat & Power* a tenté par tous les moyens de garder son emprise sur

---

<sup>1</sup>René Chaloult, *Mémoires politiques*. Montréal, Éditions du Jour, 1969, p.80-81.

l'électricité de Montréal. La *Montreal Light Heat & Power* était nationalisée et Hydro-Québec était créée.

C'est donc dans ce contexte que le projet de nationalisation, ainsi que les idées transnationales lui étant associées, a évolué au Québec. Regardons comment les influences transnationales ont agi sur cette campagne. Pour y arriver, nous analyserons la Commission Lapointe, les échanges d'idées entre le Québec et l'Ontario, les États-Unis et l'Europe de plus près.

### **La Commission Lapointe**

La première mesure d'importance qui est prise par un gouvernement québécois amorçant un mouvement vers une modification du mode de gestion exclusivement privé de l'électricité, c'est la création de la Commission de l'électricité, ou Commission Lapointe du nom de son commissaire Ernest Lapointe, par le gouvernement Taschereau en 1934. Lapointe, qui était avocat de formation était d'allégeance libérale et proche collaborateur et ministre sous Mackenzie King, mena la Commission de l'électricité en compagnie d'Augustin Frigon et de Georges MacDonald. Le mandat confié à Lapointe était d'étudier les modes de gestion possibles pour l'électricité du Québec<sup>2</sup>. Plus qu'aux conclusions de la commission, nous nous intéresserons ici aux éléments en provenance de l'extérieur du Québec qui auraient pu inspirer la Commission ou les intervenants y ayant participé en déposant des mémoires ou en collaborant avec le commissaire. C'est le cas entre autres de Philippe Hamel qui a déposé un long mémoire de ses recherches sur

---

<sup>2</sup>Ernest Lapointe, *Rapport de la Commission de l'Électricité de la province de Québec au premier ministre de la province, (Commission Lapointe)*, Québec, 21 janvier 1935, p.3.

l'industrie électrique québécoise et nord-américaine<sup>3</sup>. On peut dire de cette commission qu'elle est typique des mesures qui étaient mises en place par les différents gouvernements du monde pour remédier aux effets néfastes du capitalisme classique qui était souvent perçu comme la source de la crise économique et des problèmes de l'industrie de l'électricité. Au Québec, cette critique du capitalisme était souvent couplée de nationalisme économique, en opposition avec les trusts de l'électricité administrés en majorité par des anglo-canadiens<sup>4</sup>. Nous le constatons dans les documents remis à la commission.

Dès la lecture de l'introduction du rapport de la Commission, on note un intérêt explicite du commissaire Lapointe pour la situation qui prévaut internationalement et plus particulièrement en Amérique du Nord. En effet, dans son analyse de la situation, Lapointe cite des conclusions du rapport Williamson du Royaume-Uni disant que la: « concentration of larger generating units in larger and fewer power stations, wherever practicable, is urgently required in order to reduce the cost of industrial power to a minimum. »<sup>5</sup> Plus près du Québec, le rapport cite le sénateur Noriss du Nebraska, qui a été le porteur du projet de nationalisation de l'industrie électrique de la Vallée du Tennessee, rappelons-le, qui affirme que : « the nature of the industry lends itself to monopoly. Great saving can be effected by hooking up all generating plants on one system and transferring and relaying current so as to keep the consumption constantly up

---

<sup>3</sup> Philippe Hamel, *Le Trust de l'Électricité: Agent de corruption et de domination*, Mémoire présenté à la Commission de l'Électricité de la Province de Québec, 1934.

<sup>4</sup> Fernande Roy, *Histoire des idéologies au Québec*, Montréal, Boréal, 1993, p.79-86.

<sup>5</sup> Lapointe, *Commission de l'Électricité*, p.6.

to the peak load. »<sup>6</sup> Ici, les influences transnationales sont explicites et utilisées comme outil justificatif des mesures qui s'imposent pour le Québec.

Malgré cet intérêt du commissaire pour la situation extérieure, les recommandations qu'il a faites ne sont pas allées dans le même sens que ce qu'on voyait aux États-Unis ou en Angleterre, mais plutôt de ce qui se faisait en Ontario. En effet, Lapointe recommanda la création d'une régie municipale qui aurait eu le mandat de gérer les différentes coopératives municipales mises en place par les municipalités elles-mêmes. Cette option était valable pour la Commission seulement dans une optique d'optimisation de la distribution<sup>7</sup>. La solution privilégiée fut donc la création d'une commission organisée selon plusieurs critères et qui contrôlerait de l'extérieur les pratiques des entreprises privées. Cette commission, qui ressemble beaucoup à la HEPC à ses débuts en 1906, se devrait de rendre des ordonnances, exécuter ses ordonnances, régler les litiges entre l'industrie et les consommateurs et de faire des études générales sur l'industrie de l'électricité (entre autres l'étude des comptes des compagnies)<sup>8</sup>.

Les conclusions du rapport Lapointe furent mises en place par le gouvernement qui créa la Commission de l'électricité. Malgré cette nette évolution dans le dossier de l'industrie hydroélectrique québécoise, les modifications au système n'ont pas été considérées comme suffisantes par plusieurs politiciens, notamment Philippe Hamel, et par le public, ce qui mena à la nationalisation de la MLH&P en 1944. Le combat contre l'industrie électrique ne faisait donc que commencer, l'Hydro Ontario et la TVA allaient continuer de nourrir la réflexion des porteurs du projet d'étatisation suite à la Commission.

---

<sup>6</sup>*Ibid.*, p.6-7.

<sup>7</sup>*Ibid.*, p.13.

<sup>8</sup>*Ibid.*, p.14-15.

## **La municipalisation : paradigme dominant de l'époque**

On le voit dans les analyses du rapport de la Commission Lapointe et dans celles des porteurs du projet, la municipalisation était de toutes les discussions. Un des principaux arguments de ces derniers était de simplement affirmer que l'électricité, au même titre que la gestion des ordures, l'approvisionnement en eau, les égouts, le service de pompier et de police, etc., était un service public essentiel qui devait donc être administré publiquement. Les autres services publics étant gérés par les municipalités, il revenait logiquement, pour les politiciens de l'époque, aux villes et villages d'administrer l'électricité. Dans ce sens, on voit que les idées de Beck en Ontario avaient cheminé au Québec, car plusieurs municipalités administraient déjà leur réseau électrique, par exemple, Joliette, Sherbrooke, Jonquière-Kénogami, Rivière-du-Loup<sup>9</sup>.

On l'a vu, TD Bouchard et Philippe Hamel sont ceux qui ont porté le projet d'étatisation à travers les différents gouvernements des décennies 1930 et 1940 – on pourrait aussi ajouter René Chaloult, Paul Gouin et Ernest Grégoire. Ces derniers étaient très influencés par le concept de la municipalisation. Bouchard dans ses fonctions de maire de St-Hyacinthe avait lui-même municipalisé l'électricité de sa ville et il le revendiquait fièrement. On le voit dans sa conférence de 1934, quand il parle de municipalisation, il dit que : « ces mesures ont prouvé leur efficacité partout où on les a appliquées loyalement, c'est-à-dire, avec l'intention réelle de leur faire produire tous les bons effets que comportait leur mise à exécution. »<sup>10</sup> Pour ce qui est d'Hamel, la situation est la même, ses textes et conférences étaient souvent centrés sur la municipalisation,

---

<sup>9</sup>Hogue, Bolduc et Larouche, *Un siècle d'électricité*, p.231.

<sup>10</sup>Bouchard, *La Domination des Trusts*, p.34.

même s'il considérait la nationalisation totale comme une solution tout aussi valable. On peut se permettre de dire que si leurs interventions étaient aussi centrées sur la municipalisation, c'est que les exemples internationaux de municipalisation étaient abondants et qu'ils fonctionnaient presque tous mieux que les systèmes privés. Il était donc plus facile de convaincre leurs pairs de la validité de leurs idées. On le voit bien dans ce passage d'une des conférences d'Hamel de 1933 :

*la municipalisation a fait ses preuves [...] La municipalisation existe en Europe comme sur ce continent depuis plus de quarante ans, en maint endroit. Aux États-Unis, vous trouverez, en 1927, 2320 endroits où existe la municipalisation. En Ontario, voilà vingt-cinq ans que dure ce régime municipal de l'électricité [...] Pas un seul endroit sur ce continent qui ne doive ses taux réduits de l'électricité à la municipalisation. Même le voisinage d'un système municipalisé a amené la baisse des taux<sup>11</sup>.*

L'influence internationale sur le premier projet de nationalisation, dans cet extrait, est évidente. Par le simple fait que les militants de la nationalisation choisissaient de mettre de l'avant le projet de municipalisation plus que tout autre projet – ça aurait pu être celui prescrit par la Commission Lapointe, ou l'étatisation partielle – montre que les idées qui circulaient dans le monde occidental à cette époque favorisaient la propriété publique de l'électricité, encore plus fortement de l'hydroélectricité, dans un système municipal. La nationalisation de 1944, il ne faut pas l'oublier, était en fait un hybride entre la nationalisation et la municipalisation, une étatisation du système municipal de la ville de Montréal.

Même si nous parlons de municipalisation ici, il faut comprendre que la forme qu'Hydro-Québec prend à sa création est différente de celle de la HEPC. En remplaçant la *MLH&P*, Hydro-Québec devient un organe de l'État québécois qui se devait d'administrer le transport, la distribution et la vente de l'électricité aux différentes

---

<sup>11</sup>Hamel, *Le Monopole de l'Électricité*, 1933, p.18.

municipalités de la ville de Montréal. Si nous parlons d'une manœuvre hybride entre une municipalisation et une nationalisation, c'est qu'Hydro-Québec devenait une société nationale sur l'unique terrain municipal de Montréal. On appliquait donc à Montréal un système qui avait fait ses preuves aux niveaux national et municipal.

On le verra dans le prochain chapitre, le paradigme de la nationalisation sera amené à changer en même temps que les autres pays occidentaux favoriseront un mode d'administration national plutôt que municipal. Le Québec n'échappera pas à ces influences transnationales.

### **L'influence de l'Ontario**

Durant la première phase de la lutte pour la nationalisation de l'électricité qui dure du début des années 1930 jusqu'à la création d'Hydro-Québec en 1944, l'exemple de l'Ontario sera utilisé de différentes façons pour mousser le projet québécois. D'abord, on peut dire que l'Ontario a su mettre en place le paradigme dominant de l'époque en ce qui a trait au contrôle de l'industrie électrique par l'État, c'est-à-dire la municipalisation. L'exemple fonctionnel le plus près de nous étant un système municipalisé, il était beaucoup plus facile pour Hamel, Bouchard, Gouin, etc., ayant milité pour l'étatisation de se référer à un système déjà existant et efficace.

Le premier argument mis de l'avant par les architectes du projet de nationalisation de l'électricité en lien avec l'influence ontarienne, c'est la comparaison des prix dans le système ontarien avec ceux du système privé québécois. Dans un contexte où la population et les industries étaient limitées financièrement, dû à la crise, le prix de l'électricité devenait un enjeu majeur. Ces comparaisons de prix reviennent constamment

dans les sources, c'est un enjeu qui paraît crucial pour les politiciens portant le projet, autant que pour la population en général. À l'époque, un des buts premiers de l'industrie électrique – autant publique que privée – est de s'assurer d'une augmentation perpétuelle de la consommation. La diminution des prix constituait donc un point central pour favoriser la consommation domestique et industrielle. Par exemple, TD Bouchard, dans une allocution pour la ligue des consommateurs d'électricité en 1934, fait la démonstration que dans le système ontarien le coût de production est beaucoup plus élevé qu'au Québec, mais que, malgré ce fait, le prix de vente québécois est nettement plus élevé qu'en Ontario<sup>12</sup>. Ce qui prouvait l'inefficacité du système québécois des trusts dans le domaine des prix, soit par une mauvaise gestion, soit par avidité volontaire des compagnies privées. Hamel va même plus loin en mettant la faute des prix élevés d'électricité au Québec sur la surcapitalisation que les trusts auraient faite depuis le début du siècle. Il fait la démonstration devant les membres de l'Association catholique des voyageurs de commerce du Canada que la municipalisation ontarienne a stoppé net cette pratique nuisible au prix de l'électricité, ajoutant que : « c'est clair : des deux systèmes, le mauvais c'est le nôtre. »<sup>13</sup> En plus de nuire à l'accessibilité à l'électricité pour la population, les prix élevés au Québec nuisaient à l'industrialisation québécoise, donc à l'économie en général.

La seconde comparaison qui était faite avec l'Ontario quant à l'efficacité d'un système municipalisé était donc en lien avec la plus forte industrialisation du côté ouest

---

<sup>12</sup>Thélésphore-Damien, Bouchard, « La Domination des Trusts Électriques », *Conférence prononcée au Palais Montcalm de Québec, le 11 juin 1943, sur l'invitation de la Ligue des Consommateurs d'électricité*. Saint-Hyacinthe, L'imprimerie Yamaska, 11 juin 1934, p.16.

<sup>13</sup> Philippe Hamel, « Le Monopole de l'Électricité », *Conférence du Dr Philipe Hamel présentée sous les auspices de L'Association Catholique des Voyageurs de Commerce du Canada le 30 janvier 1933*, Montréal, 1933, p.16.



de la frontière québécoise. On le voit dans les débats de l'Assemblée législative du Québec de 1944. La situation d'infériorité industrielle face à l'Ontario était une réalité qui dérangeait la classe politique, c'est pourquoi s'assurer d'avoir un système autant sinon plus compétitif que l'Ontario devenait une urgence nationale. On le voit dans cette intervention de Wilfrid Hamel, ministre des Terres et des Forêts : « d'une part, les manipulations d'ordre financier lors de la réorganisation de certaines grandes compagnies, d'autre part, les succès marqués de l'étatisation de l'électricité en Ontario, aussi bien que dans d'autres provinces du dominion et aux États-Unis, ont éveillé l'attention du gouvernement qui veut voir Québec sur un pied d'égalité avec ses voisins sur le terrain économique. »<sup>14</sup>

En plus des prix plus bas en Ontario et de la meilleure efficacité du système, les pratiques des gestionnaires du système ontarien étaient nettement plus socialement responsables. Par exemple, en offrant aux organismes de charité des prix réduits ou en collaborant aux projets économiques et sociaux par leur politique de prix<sup>15</sup>.

On peut donc dire que l'exemple ontarien a servi de toile de fond au projet québécois de municipalisation, mais aussi de force motrice transnationale. Dans la recherche de solutions aux problèmes de l'électricité dans le système capitaliste, l'expérience extérieure devenait capitale. Si les tenants du projet québécois sont aussi certains de la validité des idées qu'ils défendent, c'est qu'ils avaient l'opportunité de comparer empiriquement les réalisations du secteur hydroélectrique québécois avec celles de l'Ontario – État évoluant dans un environnement sensiblement identique au Québec. C'est pourquoi plusieurs auteurs ont constaté la force de l'influence ontarienne sur le

---

<sup>14</sup> Philippe Hamel, « Débats de l'Assemblée législative du Québec », séance du 28 mars 1944, p.489.

<sup>15</sup>Hamel, *Le Trust de l'Électricité*, p.108-111.

projet d'Hamel et Bouchard. Par exemple, Alain Chanlat avance que : « les tenants de la nationalisation reprendront un à un les arguments qu'il [Adam Beck] a invoqués et citeront les succès obtenus par *Ontario Hydro* pour étayer leur thèse. »<sup>16</sup> Cette influence majeure est compréhensible dans la mesure où les politiciens québécois avaient un accès facile aux documents et aux gestionnaires de l'*Ontario Hydro*. On le voit entre autres quand Ernest Lapointe dans son étude mentionne qu'il : « a obtenu une entrevue avec le président de la Commission hydro-électrique de l'Ontario et nous avons discuté avec lui des diverses questions qui nous avaient été soumises au cours des séances publiques ainsi que par correspondance, au sujet de l'énergie électrique dans la province de l'Ontario et des comparaisons avec le Québec. »<sup>17</sup> Les influences transnationales ne pourraient pas être plus évidentes ici.

### **L'influence des États-Unis**

Si l'Ontario a joué un rôle prépondérant dans la formation du projet du Dr Hamel et des autres, on peut en dire autant des États-Unis. L'exemple des États-Unis nous confirme que le contexte de l'époque était centré sur l'Amérique du Nord, mais aussi que le projet de nationalisation était inspiré en grande partie par ce qui se faisait à l'extérieur du Québec. Les États-Unis étant devenus les rois du capitalisme, les solutions qu'ils apportaient aux maux du libéralisme devenaient des exemples de référence. Les problèmes de l'industrie électrique étant un reflet de ceux venant du capitalisme même, il

---

<sup>16</sup> Alain Chanlat (Dir.), André Bolduc et Daniel Larouche. *Gestion et culture d'entreprise : Le cheminement d'Hydro-Québec*. Montréal, Québec/Amérique, 1984. p.38. On voit aussi cette thèse dans : Jack Jedwab, « Le cinquantième anniversaire d'un débat centenaire », dans Yves Bélanger et Robert Comeau, *Hydro-Québec : Autres temps, autres défis*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1995, p.87. Jedwab dit que si les Montréalais ont mis à terme le projet c'est en grande partie grâce à la municipalisation ontarienne.

<sup>17</sup>Lapointe, *Commission de l'Électricité*, p.4.

est normal de noter des réponses transnationales similaires pour un problème de même nature. Comme tous les exemples commodes qui pouvaient appuyer le projet québécois étaient mis de l'avant, les militants de la nationalisation ont utilisé l'exemple américain, non pas seulement pour comparer comme ils le faisaient avec l'Ontario, mais pour démontrer le caractère fallacieux de l'industrie nord-américaine de l'électricité.

La Commission Lapointe avait travaillé à trouver des solutions pour la gestion de l'électricité québécoise, elle n'avait par contre pas eu le mandat de la Commission fédérale du Commerce des États-Unis qui avait enquêté au début des années 1930 sur l'ensemble de l'industrie électrique du pays. Le long rapport de cette commission étasunienne mettait en lumière des pratiques peu reluisantes de l'industrie électrique. Les conclusions de ce rapport ont donc grandement inspiré le projet québécois. D'abord, cette commission mettait en lumière l'existence d'un cartel presque monopolistique de l'électricité en Amérique du Nord contrôlé par la *National Electric Light Association* (NELA) et que les compagnies québécoises seraient elles aussi fortement impliquées dans cette association<sup>18</sup>. Nous traiterons plus en détail de la NELA, pour l'instant attardons-nous à la Commission fédérale du commerce.

Dans une allocution devant l'Assemblée législative en 1939, Hamel utilisait des enjeux purement québécois concernant les abus des compagnies d'électricité en les associant à des preuves qui avaient été faites dans l'enquête étasunienne<sup>19</sup>. Le poids que l'utilisation des exemples venant des États-Unis donnait à l'argumentaire d'Hamel était très grand et rarement contesté par ses confrères parlementaires. Par exemple, il fait la démonstration que les techniques qui ont été utilisées au Québec par les trusts pour

---

<sup>18</sup>Hamel, *Le Trust de l'Électricité*, p.22.

<sup>19</sup>Philippe Hamel, *Discours prononcé à la Législature de Québec les 31 janvier et 1er février 1939*. Québec, Atelier de l'Action catholique, 1939, p. 41

discréditer les politiciens porteurs du projet de nationalisation, étaient exactement les mêmes utilisées contre le sénateur Norris et Roosevelt<sup>20</sup>. TD Bouchard allait plus loin en démontrant que le trust de l'électricité s'était lentement infiltré dans le pouvoir politique, au point où il était devenu très difficile de nationaliser l'électricité, Commission fédérale étasunienne à l'appui<sup>21</sup>. Dans cette enquête, les commissaires avaient eu accès, non sans problèmes, aux livres des compagnies d'électricité et avaient réussi à prouver que les prix payés par les consommateurs ne reflétaient pas des besoins d'investissement ou des coûts de production comme le revendiquaient les compagnies, mais bien d'une surcapitalisation ne servant que les intérêts pécuniaires des dirigeants. Ce qui poussait Hamel à affirmer que la situation était la même au Québec, donc la source des tarifs exagérés payés par les Québécois<sup>22</sup>.

Hamel basait une bonne partie de ses conclusions sur celles de la Commission d'enquête de Washington, ce qui montre que les influences transfrontalières étaient bels et bien présentes, mais aussi qu'elles cheminaient au Québec. On le voit dans l'intervention du député de Montréal-Notre-Dame-de-Grâce, M. Mathewson, durant les débats de 1944 pour la nationalisation quand : « répondant à l'argument que l'initiative privée donne de meilleurs résultats que l'initiative publique, il cite un rapport préparé par les meilleurs experts des États-Unis sur la question. Ce rapport dit qu'il n'a à offrir aucun témoignage vraiment concluant en faveur de l'initiative privée. »<sup>23</sup>

L'autre élément utilisé pour défendre la nationalisation par Hamel et Bouchard c'est l'implication de la NELA dans le *modus operandi* des compagnies québécoises.

---

<sup>20</sup>*Ibid.*, p.6.

<sup>21</sup>Bouchard, *La Domination des Trusts*, p.5-6.

<sup>22</sup>Hamel, *Le Trust de l'Électricité*, 3<sup>e</sup> partie, p.89-142.

<sup>23</sup> James Arthur Mathewson, « Débats de l'Assemblée législative du Québec », séance du 29 mars 1944, p.531.

D'abord, Hamel faisait remarquer que : « toutes les grandes entreprises sur ce continent ont des relations étroites avec la National Electric Light Association »<sup>24</sup> , de plus, les compagnies québécoises payaient à cette institution étrangère 50 ¢/1000 \$ de recettes brutes pendant qu'elles combattaient pour alléger leur fardeau fiscal dans leur pays<sup>25</sup>. Pour Bouchard : « il n'y a aucun doute qu'elle [NELA] a eu et qu'elle a encore ici sur les hommes et les choses une influence similaire à celle qu'elle a exercé et qu'elle exerce encore dans la république voisine. »<sup>26</sup>

En plus des pratiques économiques des compagnies affiliées à la NELA, ce sont ses techniques propagandistes qui leur étaient reprochées. Cette propagande aurait servi à maintenir la population dans la méconnaissance de la situation concernant la gestion de l'électricité, pour éviter de perdre leur hégémonie dans ce secteur. Encore, ce sont les conclusions de la Commission d'enquête étasunienne qui permettaient d'appuyer les thèses de complots avancées par les Hamel, Bouchard, Chaloult et compagnie. On accusait entre autres les compagnies québécoises, à l'instar de celles américaines, de manipuler les journaux dans le but d'éviter de voir leurs compagnies et leur système dénoncés publiquement<sup>27</sup>. Ces manipulations prenaient forme en montants versés directement ou par publicité à la majorité des grands journaux nord-américains. Hamel relatait souvent son expérience personnelle de publication d'articles dans les journaux au sujet du trust de l'électricité qui étaient généralement bloqués à la publication, à l'exception des journaux à faible tirage. On aurait aussi pu parler de la manipulation du système scolaire par les compagnies d'électricité pour propager le mensonge de leur

---

<sup>24</sup>*Ibid.*, p.22.

<sup>25</sup>*Ibid.*, p.24.

<sup>26</sup>Bouchard, *La Domination des Trusts*, p.11.

<sup>27</sup>Hamel, *Le Trust de l'Électricité*, p42-45.

indispensabilité pour la société, ou la manipulation des recherches scientifiques que la NELA faisait. Mais chose certaine, pour Hamel et Bouchard « le trust a horreur de la vérité » et « l'esprit cynique et dominateur de ces entreprises [...] est le même des deux côtés de la frontière. »<sup>28</sup>

On voit avec la NELA que la centralisation des décisions, des pratiques et des techniques commerciales des trusts de l'électricité est faite de concert dans un contexte nord-américain et non particulièrement québécois. C'est la raison pour laquelle les conclusions et idées de l'enquête de Washington ont pu voyager et être utilisées aussi efficacement au Québec. Malgré la force du désir d'Hamel, Bouchard et Godbout de défendre leur projet, si la Commission d'enquête américaine n'avait pas permis de justifier toute cette contestation contre les compagnies électriques, la force de leur argumentaire aurait été grandement réduite. La crédibilité et le support de Washington au libre marché étaient assez forts à cette époque pour qu'on ne questionna pas les résultats de cette enquête. Le rôle des États-Unis a donc été primordial pour la lutte québécoise.

Un autre élément important de la prépondérance des idées étasuniennes sur le Québec, c'est l'influence qu'avait FDR parfois simplement en prêchant par l'exemple, parfois en s'adressant directement au peuple canadien. Il faut le noter, une grande partie de la possible mise en place du projet de la TVA est attribuable à la volonté présidentielle de FDR. Le raisonnement de plusieurs Québécois était de se dire que si un État aussi attaché au libre marché mettait en branle une Commission aussi critique et établissait une compagnie publique pour gérer l'énergie d'une aussi grande région que la Vallée du Tennessee, c'est que les besoins de la population ne devaient absolument pas être satisfaits et que le capitalisme ne pouvait répondre aux problèmes auxquels ils faisaient

---

<sup>28</sup>*Ibid.*, p.32 et p.40.

face. Donc, «le geste de Roosevelt et de son gouvernement démontre bien que les entreprises privées ont joué un rôle menaçant pour l'ordre social. »<sup>29</sup>

On pourrait aussi nommer l'influence de Roosevelt sur Godbout qui a permis à la première nationalisation de se réaliser. André Bolduc mentionnait que Godbout, suite à ses études aux États-Unis :

*avait été particulièrement fasciné par les mesures instaurées par le président Franklin D. Roosevelt pour relancer une économie américaine anémiée par la crise des années trente [...] Lorsque vint le moment de créer Hydro-Québec, la mise sur pied de la Tennessee Valley Authority (en 1933) lui servit de modèle et d'inspiration. Le président américain avait pris cette initiative non seulement pour stimuler l'économie américaine, mais également pour mettre fin aux abus des compagnies d'électricité.<sup>30</sup>*

Si les porteurs du projet de nationalisation québécois sentaient une proximité entre le cas québécois et celui étasunien, ce sentiment était partagé par FDR. Dans cette allocution prononcée lors de l'inauguration d'un pont reliant New York et l'Ontario et adressé aux Canadiens en général, Roosevelt s'était permis de mentionner que :

*s'il vous était donné de fouiller certains dossiers de mon gouvernement, vous découvririez que presque toutes les entreprises d'énergie électrique, à l'exception de l'Hydro d'Ontario, sont alliées ou tributaires d'un seul groupe des États-Unis qui s'entoure comme il convient de toute une pénombre d'alliés, d'affiliés, de satellites. Aux premiers stades du développement des ressources naturelles de ce continent. La chose était normale. Depuis quelques années cependant, nous nous sommes rendu compte de ce que représente pour le public, pour chaque homme et chaque femme, pour les industriels, gros ou petits, et pour le gouvernement lui-même, la possession par un groupe du droit de disposer de la richesse qui nous avait été départie collectivement par la nature.<sup>31</sup>*

Si le président des États-Unis se permettait de commenter aussi directement les affaires canadiennes, il le faisait certainement pour s'assurer de la vitalité économique de son

---

<sup>29</sup>*Ibid.*, p.153.

<sup>30</sup>André Bolduc, *Du génie au pouvoir : Robert A. Boyd, à la gouverne d'Hydro-Québec aux années glorieuses*, Montréal, Libre expression, 2000, p.13.

<sup>31</sup>Hamel, *Discours à la Législature de Québec*, 1939, p.32-33. (Traduction de Philippe Hamel)

partenaire et non dans un dessein machiavélique envers les compagnies d'électricité. Il y avait un sentiment partout en Occident à l'époque que certains remèdes s'imposaient pour réformer le capitalisme. Même si Roosevelt, tout comme plusieurs critiques du capitalisme, amorçait à cette époque un mouvement politique critique du libéralisme économique classique, il était tout de même attaché à la majorité des règles du libre marché.

L'influence des États-Unis sur le projet québécois est incontestable. On aurait aussi pu traiter de l'écriture de la loi de nationalisation de 1944 par Louis-Philippe Pigeon. Ce dernier avait scruté avec soin les lois de création de l'*Ontario Hydro* et de la TVA pour établir les détails de la nationalisation québécoise<sup>32</sup>. Mais chose certaine, il était difficile pour les Québécois d'ignorer ce qui se faisait aux États-Unis, ces derniers étant devenu un des plus puissants leaders économiques mondiaux. C'est donc pourquoi la création de la TVA a eu un poids déterminant sur la création d'Hydro-Québec.

### **L'influence de l'Europe**

Si les échanges idéologiques dans le contexte nord-américain ont certainement été les plus influents sur la nationalisation de 1944, il faut tout de même s'attarder à la façon dont la conjoncture occidentale a agi. Une de nos constatations, c'est que c'était généralement accepté ailleurs dans le monde que l'électricité soit administrée publiquement, tandis qu'en Amérique du Nord il y avait une certaine réticence par rapport à cette perspective. Probablement que le travail acharné des trusts pour attaquer et discréditer les services municipaux en place et les porteurs des projets de nationalisation a bien servi la cause des compagnies privées. Mais assurément, les architectes de la

---

<sup>32</sup>Bolduc, *Du génie au pouvoir*, p.13.



nationalisation ne se sont pas arrêtés à utiliser les exemples nord-américains pour appuyer leur projet. Regardons la conjoncture occidentale et canadienne par rapport à l'électricité avant 1944, avant de nous attarder aux influences européennes.

La Deuxième Guerre mondiale vient influencer la vision de la gestion de l'électricité des dirigeants partout en Occident. C'est au cours de ce conflit que plusieurs nations constatent l'efficacité du contrôle national de la gestion de l'électricité, pour la production de guerre. Comme nous le voyons au Canada, où est créé le ministère des Munitions et des Approvisionnements, le gouvernement fédéral se doit de diriger la production, la distribution et même la consommation d'électricité partout au pays pour s'assurer que la production d'électricité soit optimale, pour offrir à l'Europe un effort de guerre maximal<sup>33</sup>. C'est aussi avec le conflit mondial que plusieurs commencent à entrevoir l'ampleur de la consommation d'électricité d'après-guerre. Au Québec, c'est aussi par l'affaiblissement de la compétence provinciale sur l'électricité aux mains du gouvernement fédéral que passe la réflexion sur la nationalisation de l'électricité.

Mais les problèmes qui affligeaient le système privé de l'électricité n'étaient pas l'exclusivité des nations nord-américaines. En fait, l'ensemble des problématiques autour du libéralisme économique était partagé par les nations occidentales et du monde. La naissance et la propagation des idées keynésiennes en sont un bon témoin<sup>34</sup>. Nous le verrons plus tard, mais les idées qui commencent à émerger des contestations faites contre le capitalisme classique durant les années 1930 deviendront la norme du capitalisme étatique des années d'après-Deuxième Guerre mondiale. Du coup, le Québec

---

<sup>33</sup>Matthew Evenden, « La mobilisation des rivières et du fleuve pendant la Seconde Guerre mondiale : Québec et l'hydroélectricité, 1939-1945 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 60, (1-2), 2006, p.126-128.

<sup>34</sup> Maurice Flamant, *Histoire du libéralisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1992 c1988, 127pages.

s'adaptait à ce qui s'était fait ailleurs pour solutionner les problématiques de même nature.

Regardons quelques extraits de textes qui montrent que les modèles venant d'Europe ont eux aussi influencé le débat sur l'étatisation de l'électricité. Premièrement, un des pays les plus influents au Canada et au Québec et où les regards des politiciens se tournaient souvent, quand venait le temps de prendre des décisions d'importance, c'est l'Angleterre. L'ancienne mère patrie canadienne possédait déjà dans les années 1930 un système où les municipalités jouaient un rôle de premier plan dans la distribution de l'électricité – il n'y avait par contre pas de cohésion nationale à ce niveau, c'est pourquoi l'électricité fut entièrement nationalisée après la guerre. L'exemple était tout de même présent et donnait du poids aux arguments pro-municipalisation. Répondant à des critiques par rapport à la perception qu'auraient les pays étrangers, particulièrement européens, d'un Québec qui exproprierait une compagnie d'électricité, Godbout répondait que :

*Ce député est un bon avocat. Il connaît les lois anglaises. Le député devrait savoir qu'en Angleterre, depuis 1926, on a une loi d'expropriation des compagnies d'électricité qui est beaucoup plus sévère que celle-ci. Si le député de Brome (M. Robinson) ne la connaît pas, je me ferai un plaisir de lui fournir tous les renseignements. L'expropriation se fait à l'avantage du peuple en général, ce qui comprend la minorité comme la majorité. Les Canadiens de langue anglaise ou de langue française ne peuvent s'opposer à ce que nous prenions la direction de nos affaires dans la province. C'est le peuple que cela concerne. Je ne vois pas pourquoi les gens d'Angleterre ou d'ailleurs seraient étonnés de voir que la province de Québec a la volonté de prendre ses propres affaires en main. Personne n'a le droit de se surprendre que nous voulions prendre la direction de nos affaires pour le peuple de la province.<sup>35</sup>*

En plus de l'Angleterre, on allait chercher des nationalisations, par exemple en Nouvelle-Zélande ou en Norvège, pour normaliser la décision du gouvernement de nationaliser la

---

<sup>35</sup>Adélar Godbout, « Débats de l'Assemblée législative du Québec », séance du 29 mars 1944, p.565.

*Montreal Light Heat & Power*<sup>36</sup>. On le voit dans cet extrait du document remis par Philippe Hamel à la Commission de l'électricité, il cherche à dédramatiser la nationalisation en présentant le contexte international.

*Si l'étatisation est condamnable, pour quelle raison le gouvernement britannique contrôle-t-il toute la production de l'électricité en Angleterre? [...] Si l'étatisation est condamnable, pour quelle raison la Nouvelle-Zélande a-t-elle créé en 1918, une commission semblable à celle de l'Ontario? Si l'étatisation est condamnable, pour quelle raison le Ministère de la Guerre à Washington fait-il construire une digue appelée "Bonneville Dam", sur la rivière Columbia?*<sup>37</sup>

Et l'énumération continue sur deux pages.

## **Conclusion**

Si ce sont les constatations faites en regardant le système québécois et le désir de réformer ce système qui motivaient les architectes de la première nationalisation, ce sont les exemples extérieurs au Québec qui ont nourri le projet. En regardant vers l'ouest, les Québécois n'avaient d'autre choix que de se questionner sur l'efficacité de leur propre système qui leur apportait autant de problèmes qui n'existaient que peu ou pas en Ontario. La Vallée du Tennessee était tout aussi dépourvue d'électrification, de services, de prix raisonnables et d'industrialisation due à un système électrique centré sur les trusts. La région étasunienne avait réussi à remédier à plusieurs de ses problèmes en créant la TVA. Cet exemple et les conclusions de la Commission fédérale du commerce étasunienne ont donc servi à nourrir les récriminations faites envers le système privé québécois. L'Angleterre servait aussi d'exemple légitimant le projet québécois et démontrait que le contrôle public n'était pas aussi radical que les critiques le laissaient

---

<sup>36</sup> Philippe Hamel, *Discours du Dr Philippe Hamel prononcé à la Législature de Québec le 9 et 14 avril 1936*, 1936, p.30.

<sup>37</sup> Hamel, *Le Trust de l'Électricité*, p.151-152.

entendre. Ces exemples ont donc été d'une importance primordiale dans la formation du projet de nationalisation. Dans un contexte de crise économique mondiale, toutes les solutions permettant de remodeler le capitalisme étaient les bienvenues. Comme la campagne des années 1960 a été la simple suite de celle des années 1930-1940, il est évident que les précédents exemples ont aussi permis de modeler la nationalisation de 1963.

## **CHAPITRE 3 – LA SECONDE NATIONALISATION**

La période s'étalant de 1930 à la fin de la Deuxième Guerre mondiale représente certainement une ère de contestation du libéralisme économique; les années d'après-guerre, elles, constituent un moment fort de l'implication de l'État dans l'économie pour contrer les effets néfastes du capitalisme classique. Cette réalité se constate entre autres en regardant les différentes nations qui décident d'intervenir dans la gestion de leur réseau électrique national. Si le Québec ne poursuit pas davantage le projet de nationalisation entre 1945 et 1960, c'est certainement dû à la philosophie économique de l'Union nationale et de son chef au pouvoir durant ces années. Mais nous verrons que le contexte international de contestation du grand capital se faisait pesant sur la réflexion de plusieurs politiciens qui ont mis de l'avant l'expropriation de l'ensemble des compagnies d'électricité québécoises. C'est dans cette conjoncture que la planification économique servait les États qui cherchaient à revigorer l'économie de leur pays selon une logique de nationalisme économique. Après la guerre, avec les idées keynésiennes bien assimilées et mises de l'avant par plusieurs États, la planification économique est devenue le modèle économique à respecter pour moderniser l'économie d'un pays. C'est donc dire que la refonte du capitalisme amorcée durant les années 1930 prenait forme après 1945 en mélangeant nationalisme, planification et modernité économique. Nous analyserons donc comment la planification économique, la Guerre froide et la modernité ont été des réalités qui ont influencé de façon transnationale le projet québécois. Regardons d'abord comment a évolué le projet de nationalisation entre 1944 et 1962.

## **La première et la seconde nationalisation : un seul projet**

La création d'Hydro-Québec en 1944 ne sonne pas le glas de la campagne de nationalisation de l'électricité au Québec, même si on peut dire que la période duplessiste constitue un moment où l'oreille gouvernementale a été fermée quand on parlera d'étendre la nationalisation aux autres compagnies d'électricité. C'est pourquoi, à la suite d'une réussite partielle, les militants de la nationalisation se sont faits plus discrets dans leur lutte contre les trusts du Québec. Mais leurs idées ont été perpétuées bien plus loin que les années 1940.

La période 1944-1962 a été un moment d'apprentissage pour la nouvelle société d'État, où elle a pu s'approprier la gestion d'une aussi importante compagnie, mais aussi démontrer à la population la valeur d'une société publique dans le domaine de l'électricité. C'est certainement dû à sa vision pragmatique et électoraliste, mais Duplessis choisit, malgré son opposition à la création d'Hydro-Québec, d'utiliser activement la société d'État, entre autres, pour électrifier certaines régions plus reculées comme la Gaspésie et l'Abitibi. Même si son rôle initial est de fournir Montréal en électricité, son caractère public fera de l'Hydro la candidate par défaut pour mettre fin à la situation qui faisait que les régions décentrées n'étaient pas approvisionnées correctement en électricité, le profit n'étant pas assez important pour les compagnies privées pour y développer leur réseau. Nous ne traiterons pas en détail la politique mise de l'avant par Duplessis dans le dossier de l'électricité, notre propos se concentrant sur la nationalisation à proprement parler. Mais il est important de mentionner que l'Union nationale entre 1944 et 1960 s'inspire aussi de ce qui se fait aux États-Unis et en Ontario

en l'appliquant à sa manière au Québec<sup>1</sup>. En effet, les unionistes, qui prônaient un libéralisme économique plus archaïque, évoluaient tout de même dans un monde où le keynésianisme devenait de plus en plus incontournable. Ils ont donc adopté une attitude plus ouverte sur l'intervention de l'État dans le domaine de l'électricité, tout en laissant les compagnies privées au contrôle de la production et d'une grande partie de la distribution. Leur ouverture se situe au niveau de la gestion locale de la distribution. Duplessis favorisait, au moyen de l'Office de l'électrification rurale, un système de coopératives municipales pour une meilleure gestion de la distribution<sup>2</sup>. Même si on ne peut parler de municipalisation, on voit tout de même que les méthodes mises de l'avant ailleurs pour contrer les effets négatifs du libéralisme continuaient de cheminer au Québec. On peut donc dire que le Québec se situe à cette époque dans une phase de transition entre les idéologies économiques classique et keynésienne, au même titre que les autres nations d'Occident.

Pour ce qui est d'Hydro-Québec, elle fera construire quelques barrages hydroélectriques durant cette période, ce qui lui permettra d'augmenter de façon significative sa capacité de production et d'alimentation des régions éloignées<sup>3</sup>. Ses prix stables et plus bas que la compétition tout au long de la période 1944-1960 – et ce, malgré une augmentation constante du coût d'exploitation et des investissements majeurs d'Hydro-Québec –, son engagement exemplaire envers les laissés-pour-compte des trusts et la démonstration de l'efficacité d'une compagnie d'électricité publique a

---

<sup>1</sup> Pierre-Louis Lapointe, « L'Office de l'électrification rurale (1945-1964), enfant chéri de Maurice Le Noblet Duplessis » dans Xavier Gélinas et Lucia Ferretti (dir.), *Duplessis : son milieu, son époque*, Québec, Septentrion, 2010, p.163.

<sup>2</sup>*Ibid.*, p.152-153.

<sup>3</sup>Hogue, Bolduc et Larouche, *Un siècle d'électricité*, p.237-259.

éventuellement permis aux militants de la seconde nationalisation de revendiquer avec force la nécessité d'étatiser totalement l'électricité québécoise.

Chose certaine, malgré l'absence de nouvelle étatisation entre 1944 et 1960, il serait erroné de voir les campagnes pour la première et la seconde nationalisation comme deux entités totalement distinctes. Nous pouvons entre autres voir la présence du groupe des *Amis du docteur Philippe Hamel* intervenir dans la campagne de nationalisation de 1962 comme un signe de continuité dans l'évolution des idées reliées à la nationalisation. La présidence de ce groupe étant assumée par René Chaloult, militant de première heure et ami de Philippe Hamel, on comprend que les idées de Hamel furent perpétuées. Chaloult disait sur Hamel dans ses mémoires que : « la nationalisation de l'électricité, amorce de notre libération, c'est son œuvre. René Lévesque, qui connaît à fond le problème, ne me contredira pas sur ce point. S'il est parvenu, non sans efforts, à l'imposer en 1962, c'est à cause du labeur acharné de Philippe Hamel qui lui avait pavé la voie. »<sup>4</sup> Les *Amis du docteur Philippe Hamel* s'étaient donnés comme mission de s'assurer que les promesses qui étaient faites par le Parti libéral durant la campagne électorale de 1962 soient respectées. Le groupe militait auprès de la population au moyen d'assemblées populaires pour mettre de l'avant les idées autour de la nationalisation de l'électricité. De plus, le groupe collaborait de près avec les politiciens pour faire valoir leurs positions – souvent très près de celles de la campagne des années 1930-1940 – sur le projet<sup>5</sup>. C'est donc dire que le projet des décennies précédentes vivait toujours, de façon remodelée, au cœur de la campagne de 1962.

---

<sup>4</sup>Chaloult, *Mémoires politiques*, p.74.

<sup>5</sup>*Ibid.*, p.194-200.



On le voit dans les sources, aucun acteur de l'époque n'aurait diminué l'importance de la campagne des années 1930-1940, même qu'il y avait une certaine unanimité pour dire que c'est en effet Hamel et ses comparses qui étaient les instigateurs de la campagne des années 1960. Jean-Claude Paquet disait dans *Cité libre*, en pleine campagne électorale en novembre 1962, qu'en fait on ne pouvait même pas attribuer à René Lévesque le discours émancipateur relié au contrôle de l'électricité, mais bien à Philippe Hamel et même Adam Beck<sup>6</sup>. Sauriol, journaliste assez proche de René Lévesque, parlait d'une nouvelle étape de la campagne de 1944<sup>7</sup>, tandis que Parizeau affirmait que le projet de Bouchard et Hamel restait comme une légende parmi les acteurs de la nationalisation des années 1960<sup>8</sup>. Lévesque lui-même dans ses mémoires affirmait : « j'avais conservé [...] le souvenir de cette campagne contre le "Trust" de l'électricité qu'avaient menée au cours des années 30 quelques apôtres lucides. »<sup>9</sup> Si les idées avaient évolué en 1962, le souvenir de la première campagne de nationalisation restait vif au sein du groupe de travail pour la nationalisation et de la population en général.

### **Changement de paradigme : de la municipalisation à la nationalisation**

Nous l'avons vu plus tôt, le paradigme dominant de la première campagne était la municipalisation due aux exemples internationaux et canadiens qui influençaient le projet québécois. Nous le verrons dans ce chapitre, l'après-nationalisation de 1944 amènera un grand nombre d'exemples plus centrés sur la nationalisation que la municipalisation. Le projet québécois, toujours aussi influencé par le contexte international, réécrira lui aussi

---

<sup>6</sup> Jean-Claude Paquet, « L'étatisation de l'électricité », *Cité libre*, No 51 (novembre 1962), p.14.

<sup>7</sup> Paul Sauriol, « une campagne de 30 ans », *Le Devoir*, 16 mai 1962.

<sup>8</sup> Jacques Parizeau, « Entrevue avec Jacques Parizeau », 12 mars 2014.

<sup>9</sup> René Lévesque, *Attendez que je me rappelle...*, Montréal, Québec Amérique, 2007, p.229.

les termes de l'étatisation de l'électricité. La rhétorique autour de la modernité de René Lévesque était si importante pour sa campagne, le projet se devait de suivre ce qui se faisait de plus moderne dans le monde occidental.

Si Duplessis restait réfractaire aux idées du nouveau libéralisme qui venait du *New Deal* étasunien, du keynésianisme et de l'évolution des paradigmes autour de la gestion de l'électricité, les libéraux des années 1960 s'y sont, eux, grandement associés. Voyant que la nationalisation de l'électricité devenait en Europe, en Amérique du Nord et dans plusieurs pays en décolonisation la norme, les libéraux ont vite fait d'embarquer dans le train de la nationalisation. La municipalisation étant devenue une idée lointaine, ils ne la mirent même pas de l'avant durant la campagne.

Si Hamel et Bouchard voyaient la municipalisation comme une panacée aux problèmes du réseau électrique, c'est dû à leurs observations de ce qui fonctionnait dans le monde à l'époque. En effet, on peut croire que si l'option de la municipalisation est moins ou pas du tout mise de l'avant par les architectes de la nationalisation de 1962-1963, c'est que les exemples d'une efficacité accrue dans la gestion publique de l'électricité arrivaient surtout des nationalisations complètes qui venaient de l'Europe, notamment avec les idées autour de la planification économique qui étaient très populaires durant la reconstruction d'après-Deuxième Guerre mondiale. Hamel avait fait germer les idées de propriété publique de l'électricité en discutant autour de la municipalisation, ses successeurs, prisonniers de leur époque, allaient poursuivre la discussion finale autour de la nationalisation totale, concept plus facile à mettre de l'avant en 1960 qu'en 1930.

## René Lévesque : source d'influence transnationale

Nous avons vu dans le chapitre précédent les influences transnationales qui avaient modelé le projet des années 1930-1940, plus particulièrement Hamel et Bouchard. Si Lévesque s'inspire grandement du projet de ces derniers, il avait ses propres influences transnationales qui ont été déterminantes dans la mise sur pied et l'élaboration du projet. Ce n'est un secret pour personne, René Lévesque, avant de devenir ministre des Richesses naturelles et de nationaliser l'électricité, fut l'animateur de l'émission *Point de mire* à la télé de Radio-Canada, magazine télé se consacrant à l'analyse de l'actualité nationale et internationale. On peut même affirmer que son programme fut l'une des sources de l'ouverture sur le monde de la société québécoise, qui suivait avec intérêt les explications vulgarisées de son présentateur chaque semaine. Mais si Lévesque a permis aux Canadiens français de s'ouvrir sur le monde, l'effet a aussi été inverse. Lévesque affirme dans son autobiographie que *Point de Mire* a été la période la plus enrichissante de sa vie. Tentant de montrer que l'Autre des pays lointains pouvait vivre des réalités politiques, culturelles et économiques similaires à celles des Québécois, il a lui-même ouvert ses horizons<sup>10</sup>.

Quand il arrive au pouvoir en 1960, il est donc déjà très bien renseigné sur les réalités internationales. On peut le voir dans l'article *Pas plus bêtes que les Arabes* que Lévesque écrit dans la revue *Cité libre* en 1960. Dans ce texte, il compare la situation économique de pauvreté des pays arabes avec celle du Québec. Il y traite de comment les investissements extérieurs et le manque de capital local pour exploiter les richesses naturelles ont été la source de l'infériorité économique de pays riches en ressources premières, tout comme le Québec. Il parle aussi des nationalisations d'énergie, de pétrole

---

<sup>10</sup>Lévesque, *Attendez que je me rappelle*, p.193.

entre autres, qui ont eu lieu et qui ont permis à plusieurs pays comme l'Iran et l'Irak de reprendre contrôle de leurs richesses naturelles. Il va même jusqu'à dire : « je me demande si on ne pourrait pas emprunter aux Arabes un de leur sultan ou même un de leur colonel », ajoutant que : « quant aux développements nouveaux, il suffit de contempler le Nouveau-Québec pour avoir une envie furieuse d'aller demander conseil aux Irakiens. »<sup>11</sup> Cet article écrit un mois seulement avant sa première élection pour le Parti libéral montre bien d'où venait la force de l'inspiration de Lévesque quant à la gestion des ressources naturelles. Même pour ses proches collaborateurs, il est clair que : « René Lévesque avait une ouverture extraordinaire sur tout ce qu'il trouvait intéressant dans le monde »<sup>12</sup>, et cette ouverture l'a amené à appliquer ce qu'il voyait qui fonctionnait dans le monde, au Québec. C'est certainement pourquoi il montre une excellente connaissance, dans les débats parlementaires entourant la nationalisation, des cas de nationalisation venant d'ailleurs, particulièrement de l'Ontario, des États-Unis et de la France<sup>13</sup>. Ce n'est donc pas surprenant que le projet de nationalisation ait évolué de la municipalisation vers la nationalisation totale, le projet étant tributaire de ceux le mettant de l'avant. Lévesque, voyant que la mouvance transnationale avait évolué, il a adapté l'étatisation québécoise selon les termes économiques lui étant contemporains.

### **L'importance de la planification**

Plusieurs politiciens québécois voyaient la planification économique, qu'ils pouvaient observer en Europe particulièrement, mais aussi en Amérique du Nord, particulièrement chez le gouvernement fédéral canadien, comme une possibilité

---

<sup>11</sup> René Lévesque, « Pas plus bête que les Arabes » *Cité libre*, No 27, mai 1960, p.18.

<sup>12</sup>Parizeau, *Entrevue*.

<sup>13</sup>Québec, Québec, « Débats de l'Assemblée législative du Québec », 1962- 1963.

économique efficace pour donner une impulsion à l'économie québécoise et pour redonner une partie du pouvoir économique dans la province aux Canadiens français.

Si la planification économique commence à s'installer de façon sérieuse en Occident avec FDR dans les années 1930, c'est durant et à la suite de la Deuxième Guerre mondiale et face à la reconstruction physique et économique de l'Europe que le planisme devient incontournable. Si on le met de l'avant au Québec, c'est certainement dû aux influences reçues d'ailleurs dans le monde. La création du Conseil d'orientation économique du Québec (COEQ) montre bien que le Québec suivait ce qui se faisait ailleurs dans le monde en termes de planification et de capitalisme d'État. L'influence internationale sur la création du Conseil ainsi que sur ses membres a certainement été très forte, particulièrement venant de la France<sup>14</sup>.

### **La planification dans le monde**

En créant le COEQ en 1962 on comprend que le Québec s'était officiellement lancé dans la planification. Cet organisme agirait à titre consultatif pour le gouvernement dans le domaine de la planification. Donc, à la demande du gouvernement ou de sa propre initiative, il étudierait des dossiers qui permettraient de donner une dimension à long terme aux décisions gouvernementales et pour favoriser les investissements dans les régions les moins propices au développement économique. La nationalisation de l'électricité fut un des dossiers étudiés par le COEQ. Dans son document fondateur, le COEQ reconnaît que le Québec doit s'ajuster par rapport au reste du monde en terme de planification : « les gouvernements de tous les pays du monde se trouvent de demander à

---

<sup>14</sup>Parizeau, *Entrevue*.

des équipes de spécialistes de préparer en détail des plans d'action pour l'application de leur politique. »<sup>15</sup>

Les Québécois de l'époque regardaient comment se déroulait la planification européenne, particulièrement chez les deux anciennes mères parties, la France et la Grande-Bretagne, où la planification était partie intégrante des politiques économiques de l'État. On le voit entre autres dans la revue *Cité libre* où plusieurs intervenants bien renseignés critiquaient et analysaient la planification britannique et française pour voir ce qui serait applicable et souhaitable au Québec<sup>16</sup>. Par exemple, cet article de Gabriel Gagnon, « Pour une planification régionale et démocratique », où l'auteur incite le gouvernement québécois à faire : « comme dans plusieurs pays démocratiques, la France, les Pays-Bas, l'Inde, etc. [et] le Conseil et ses fonctionnaires pourraient préparer un plan à long terme. »<sup>17</sup>

Dues aux politiques du *New Deal* américain, les Québécois regardaient aussi ce qui se faisait aux États-Unis en termes de planification. Le projet de la *Tennessee Valley Authority* était un grand projet de planification où les dirigeants étasuniens tentaient de développer cette région peu industrialisée et où l'agriculture nécessitait un coup de pouce. C'est ainsi que la TVA est entrée dans le jeu économique de la Vallée du Tennessee : moderniser la région par le développement d'un réseau public d'électricité. Comme le note Robert Latham : « Yet the conviction that the TVA represented planning without Soviet-style oppression shaped later beliefs that it could be applied

---

<sup>15</sup> COEQ, « Document fondateur du Conseil d'orientation économique du Québec », 1962, p.7.

<sup>16</sup> C'est le cas dans les articles de : Guillaume de Maillard, « La France et le Québec », *Cité libre*, No. 62 (décembre 1963), p.1-4. ET J.T., « Revendication et planification », *Cité libre*, No. 88-89 (juillet/août 1966), p.1-3.

<sup>17</sup> Gabriel Gagnon, « Pour une planification régionale et démocratique », *Cité libre*, No. 29, (août/sept 1960), p.10.

universally »<sup>18</sup>, et c'est un peu ce qui est arrivé. En effet, le planisme devenant de plus en plus la norme dans le monde, la planification économique au moyen du contrôle étatique de l'électricité devenait l'option par excellence pour remédier aux problèmes du secteur électrique. Comme la TVA avait réussi avec brio à développer l'ensemble de la Vallée du Tennessee, l'exemple était d'autant plus à reproduire.

Claude Ryan, éditorialiste au *Devoir*, va même chercher l'exemple de l'Italie pour montrer la nécessité de planifier. Il détaillait dans un article la situation d'avant nationalisation italienne et le processus qui a mené à cette manœuvre pour montrer comment, partout dans le monde, la planification passait par le contrôle public de l'électricité :

*Ce bref rappel d'une expérience étrangère – qui fut d'ailleurs précédée en 1946 et 1947 d'expériences similaires en France et en Angleterre, – aide à comprendre combien le problème de l'énergie est au centre de toute politique économique dynamique. Il faut aussi voir que le premier mobile d'une nationalisation rationnelle, ce ne doit pas être un vague nationalisme sentimental, mais un souci d'utilisation en vue du bien commun de ressources qui appartient en propre à la communauté*<sup>19</sup>.

L'idée selon laquelle les ressources naturelles appartenaient au peuple et que leur gestion par l'État devait servir à vivifier l'économie de la région était bien répandue au Québec et ailleurs dans le monde. Certainement, c'est en regardant ce qui fonctionnait bien à l'international dans le domaine de la planification économique que René Lévesque et le Parti libéral ont pu conclure que la nationalisation de l'électricité pourrait servir de point de départ à la modernisation et au développement de l'économie québécoise.

---

<sup>18</sup>Latham, *Right Kind of Revolution*, p.24.

<sup>19</sup> Claude Ryan, « Le projet de nationalisation de l'électricité en Italie », *Le Devoir*, 8 novembre 1962.

## La planification française : un modèle à reproduire

Comme nous en discutons dans l'introduction, plusieurs types de planification sont possibles selon le niveau d'intervention de l'État dans l'économie. La planification à la française, même si contraignante par la simple étendue des secteurs de l'économie nationalisée<sup>20</sup>, était assez souple et cherchait à orienter l'économie de façon indicative par des incitatifs fiscaux et de la collaboration gouvernementale. S'il y a un type de planification qui a particulièrement influencé la planification québécoise, et donc la nationalisation de l'électricité, c'est la planification française. C'est une constatation qui saute aux yeux à la simple lecture des sources, autant dans les journaux, revues, que dans les documents gouvernementaux.

Le concept de planification, qui est somme toute nouveau dans le décor québécois en 1960, est constamment discuté, analysé, expliqué par les journalistes et politiciens désirant montrer sa force<sup>21</sup>. Souvent, c'était directement ou indirectement que l'on discutait de la planification française. Certains journalistes en parlaient de front, d'autres choisissaient de parler du cas français sans le nommer. Par exemple, on discute beaucoup dans les médias de la visite de Wilfrid Baumgartner, président de la *Mission économique française*, ex-ministre des Finances en France et gouverneur de la Banque de France, quand il est venu à Montréal parler pour le *Colloque sur l'avenir économique du Québec* (1962), de l'interventionnisme, de la planification et du bienfondé de la nationalisation de l'électricité française. Si nous ne savons pas qui l'a invité, nous savons par contre que les grands journaux québécois ont largement rediffusé ses propos. Ce dernier insistait sur la grande différence qui existait entre la planification incitative, acceptable pour les

---

<sup>20</sup> Jacques Parizeau, « L'insaisissable planification », *Cité libre*, No. 57, (mai 1963), p. 7.

<sup>21</sup> *La presse*, et *Le Devoir* renseignaient souvent la population sur les enjeux autour de la planification.



démocraties occidentales, et celle coercitive, plus typique des « politiques des dictateurs communistes. »<sup>22</sup> Particulièrement après la visite de Baumgartner, les médias québécois ont beaucoup discuté du modèle français. Comme ce dernier mettait l'accent sur l'importance de contrôler publiquement l'électricité pour mettre en place un plan opérant, les médias ont donc eux aussi emboîté le pas et montré l'efficacité de la planification française<sup>23</sup>.

On voit surtout les influences françaises chez les économistes, fonctionnaires et politiciens québécois qui ont travaillé de près ou de loin sur la nationalisation. D'abord, c'est sur le COEQ, qui a conseillé le gouvernement sur la nationalisation, qu'on voit le plus d'influences françaises. Par exemple, René Paré, président du COEQ pour la période qui nous intéresse, parlait très souvent devant le Conseil de l'expérience française. En parlant de la planification incitative, il disait en 1962 : « c'est sur ce type de planification que l'on peut fonder le plus d'espoir. L'expérience de la France en ce domaine le prouve assez bien. »<sup>24</sup> Pour Parizeau, c'est sur le COEQ que la planification française a eu le plus de poids. Comme plusieurs techniques françaises ont été assez exactement transposées au Québec par le COEQ et comme « le rôle du COEQ ne pourra jamais être minimisé [...] entre autres sur la nationalisation de l'électricité »<sup>25</sup>, on comprend que l'influence transnationale de la France a pesé lourd sur la nationalisation.

Cette influence on la voit aussi sur les architectes de la nationalisation qui ont travaillé à l'élaboration intégrale du projet, comme Lesage, qui doublait son rôle de

---

<sup>22</sup>*Le Soleil*, 18 octobre 1962.

<sup>23</sup> On le voit entre autres dans l'article sur Wilfrid Baumgartner : *Le Devoir*, 15 octobre 1962, et dans celui de *Le Soleil*, 18 octobre 1962, ou même de façon plus indirecte dans l'article de Laurent Lauzier, *La Presse*, 14 mai 1962. et dans plusieurs autres articles.

<sup>24</sup> René Paré, « discours devant le COEQ du 12 novembre 1962 », *Fonds René Paré*. Il discute aussi de la planification française dans plusieurs autres allocutions qu'il a faites devant le COEQ.

<sup>25</sup>Parizeau, *Entrevue*.

premier ministre de celui de ministre des Finances, rappelons-le, et Jacques Parizeau qui était un proche conseiller de Lévesque et de Lesage dans le dossier de la nationalisation. Dans la biographie de Jean Lesage, Dale Thompson le note : « pour la plupart des membres de la petite coterie d'économistes québécois, la clé de l'avenir, pour la province, était une planification économique réalisée selon le modèle français. »<sup>26</sup> Parizeau nous le confirmait en entrevue, la planification française était très influente auprès des économistes à l'emploi du gouvernement du Québec. Pour sa part, il affirmait que le modèle français l'avait influencé en général dans sa carrière d'économiste, donc par défaut sur la nationalisation, notamment à la suite de ses études en France, plus particulièrement avec l'influent économiste français François Perroux<sup>27</sup>. Ce dernier avait particulièrement influencé la planification française en renversant les théories d'économie classique. Perroux démontrait que l'État se devait d'intervenir dans l'économie, car les marchés ne régulaient pas l'économie aussi efficacement que ce que les économistes classiques laissaient entendre. Il fallait, pour lui, mettre en interdépendance les différents éléments de l'économie : l'homme, les investissements, l'État, etc.<sup>28</sup> On comprend que l'influence que Perroux a eue sur Parizeau et sur la politique française s'est reflétée sur les politiques économiques de la Révolution tranquille et donc sur la mise en place de la nationalisation<sup>29</sup>. C'est ainsi, par des études à l'étranger, par des lectures sur les cas de planification mis en place à l'international, par

---

<sup>26</sup>Dale C Thompson, *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, St-Laurent, Trécarré, 1984, p.249.

<sup>27</sup>Parizeau, *Entrevue*.

<sup>28</sup> Raymond Barre(dir.), Gilbert Blardone et Henri Savall, *François Perroux : le centenaire d'un grand économiste*, Paris, Economica, 2005.

<sup>29</sup> Parizeau, *Entrevue*.

des conférences d'acteurs d'ailleurs, que la majorité des économistes québécois ont été influencés par les modèles qui existaient dans le monde<sup>30</sup>.

### **La nationalisation : point de départ d'une planification efficace pour le Québec**

La nationalisation de l'électricité allait agir comme point de départ à une planification efficace qui tiendrait compte de l'aspect économique de la société québécoise, mais aussi de ses particularités sociales, ce que l'industrie privée avait occulté depuis le début du siècle. Il faut bien comprendre la nécessité d'avoir une industrie électrique efficace et organisée pour s'assurer d'une planification tout aussi efficace. Si le gouvernement ne pouvait s'assurer d'avoir de l'électricité à bas prix et dans l'ensemble des régions québécoises pour y développer l'industrie, il n'aurait pu organiser un plan coordonné nationalement. Comme il ne pouvait compter sur la collaboration des compagnies d'électricité privées qui se refusaient depuis le début du siècle à offrir des prix et services compétitifs qui concordaient avec les objectifs nationaux, la nationalisation devenait essentielle pour un plan efficace.

C'était donc dans l'optique que le Parti libéral obtiendrait le mandat de nationaliser l'électricité à la suite de l'élection référendaire de 1962, qu'un tel plan pourrait être mis de l'avant. À partir de novembre 1962, on commence à voir l'influence de la planification française prendre forme. Dans le document *Rapport final du comité conjoint Hydro-Québec et ministère des Richesses naturelles sur les problèmes posés par la nationalisation*, on voit que les auteurs – notamment Michel Bélanger qui a été le principal conseiller de René Lévesque dans le dossier de la nationalisation – s'inspiraient grandement des mesures adoptées en France, particulièrement dans les sections trois et

---

<sup>30</sup>*Ibid.*

quatre du document (*les régions et expansion industrielle*). Par exemple, dans cet extrait où on discute le développement régional, il est dit: « On peut très bien s’inspirer dans ce travail des critères qu’ont utilisés certains pays pour identifier leurs propres régions à développer en priorité : notamment la France. Ces critères comprennent généralement les indices économiques les plus significatifs : taux de chômage, revenus personnels, accroissement démographique, etc. »<sup>31</sup>

On le voit, même si l’influence qu’a eue la planification était indicative, elle a joué un grand rôle autant dans la mise en place du projet de nationalisation d’électricité que dans l’ensemble des mesures économiques prises durant la Révolution tranquille. Les artisans de la nationalisation, par leur formation à l’étranger, par leurs observations ou par leurs liens avec certains de leurs homologues d’ailleurs dans le monde, ont importé des techniques, des idées, des modèles qui fonctionnaient bien ailleurs et qui étaient donc susceptibles de bien fonctionner si appliquées correctement au Québec. Les influences transnationales ne peuvent être plus claires dans ce domaine.

### **Le capitalisme d’État : réponse aux accusations contre un projet « communiste »**

Les influences internationales sur la nationalisation de l’électricité ne sont pas toutes directes, ni positives. Si certaines nationalisations inspirent les porteurs du projet de 1962, le contexte de la Guerre froide est tout aussi influent dans l’élaboration des mesures d’expropriation des compagnies d’électricité québécoises. L’influence négative que représente l’association au communisme agissait comme force qui obligeait les

---

<sup>31</sup> Michel Bélanger et Raymond Latreille, « Rapport final du comité conjoint Hydro-Québec et Ministère des Richesses naturelles », 1962, sect. 4-3.

politiciens défendant la nationalisation à se référer au contexte international pour contrer les critiques associant leur projet et eux-mêmes au communisme. Évidemment, c'est en se ralliant aux idées du nouveau libéralisme que les architectes de la nationalisation ont su esquiver les accusations non fondées qui les associaient au communisme.

### **La référence aux nationalisations étasuniennes : « un exemple commode »**

Quand on pense à la Guerre froide, immédiatement on pense aux États-Unis et à la force avec laquelle ils ont défendu les idées occidentales de démocratie libérale et de capitalisme – n'oublions pas que le Canada et le Québec étaient aussi des participants actifs à la Guerre froide. Il était donc essentiel que la nationalisation ne soit pas perçue comme un acte contre le capitalisme, ou une mesure rapprochant l'État québécois d'une certaine philosophie communiste. C'est ce qui amène Parizeau à affirmer que : « la principale influence internationale qui s'est exercée sur toute décision de cet ordre-là au Québec pendant presque une génération, c'était l'influence communiste [...] le communisme nous forçait à chercher des exemples ailleurs » pour justifier la nécessité pour le Québec de contrôler publiquement ses ressources hydroélectriques<sup>32</sup>. L'influence communiste agissait donc comme un repoussoir pour le groupe de travail sur la nationalisation. Parizeau faisait la comparaison entre le capital canadien-anglais et le communisme. Il affirmait que le Québec tentait de se tenir aussi loin du capital canadien-anglais que du communisme, la force était la même<sup>33</sup>.

Il était donc nécessaire de faire comprendre à la population que la campagne menée par les compagnies d'électricité qui laissait entendre que le Québec s'isolerait

---

<sup>32</sup> Parizeau, *Entrevue*.

<sup>33</sup> *Ibid.*

économiquement de l'Occident en nationalisant leurs compagnies était fausse. Nous le verrons plus en détail dans la section sur la modernité, mais l'idée que la nationalisation de l'électricité était une mesure bien capitaliste nécessaire à la planification efficace de l'économie par le gouvernement était souvent mise de l'avant. On le voit dans cet extrait d'une série d'articles sur la nationalisation publiée en mai 1962 dans *La Presse* désirant renseigner la population sur les réalités nationales et internationales d'un tel projet : « Les États-Unis, comme on le sait, ne donnent pas particulièrement dans le socialisme. Et pourtant, même les encyclopédies américaines reconnaissent aujourd'hui la valeur extraordinaire de l'expérience connue sous le nom de "Tennessee Valley Authority". »<sup>34</sup> On le voit, la TVA était un exemple connu au Québec, autant par la population que par la classe politique. On utilisait sa grande réputation pour se distancer des accusations de communisme et pour normaliser le projet selon l'idéologie capitaliste, c'était « un exemple commode. »<sup>35</sup>

Mais ce n'était pas seulement un contre-argument aux accusations de communisme, c'était une réalité. Aux États-Unis, des 2300 centrales électriques que comptait le pays sur son territoire à la fin du XXe siècle, 65 % d'entre elles étaient administrées publiquement<sup>36</sup>. C'est pourquoi, ni le gouvernement étasunien, ni les marchés ne s'indignaient de voir le Québec prendre contrôle de ses ressources hydroélectriques. Jean-François Lisée en parle dans son ouvrage *Dans l'œil de l'aigle*, il affirme que : « les États-Unis comptent sur leur territoire des dizaines de compagnies d'électricité nationalisées. Les critiques québécois qui pensent que les représentants de la

---

<sup>34</sup> Jean-Claude Paquet, « L'Ontario conservatrice serait-elle socialiste? », Partie VI de la série d'articles sur la nationalisation de l'électricité, *La Presse*, 11 mai 1962.

<sup>35</sup> Parizeau, *Entrevue*.

<sup>36</sup> Jean-Philippe Warren, « Hydroelectricity, Power and Democracy: Québec and Hydro-Québec in Comparison », *Globe: Revue internationale d'études québécoises*, 40 (décembre), 2012, p.93.

province seront désormais reçus à Wall Street comme de dangereux bolchéviques se leurrent », ajoutant que Willis Armstrong, bras droit de l'ambassadeur américain à Ottawa en 1962, affirmait que : « cela m'amuse d'entendre les gens parler de cette opération comme si nous allions réagir avec colère, raconte Armstrong, alors que notre position était simple : si vous payez, vous avez le droit. »<sup>37</sup> Et c'était le cas. Même que Lesage s'était assuré que les compagnies recevraient 20 % de plus que la valeur du marché pour leurs actions, pour éviter les contestations judiciaires d'après-nationalisation<sup>38</sup>, mais aussi certainement pour se distancer drastiquement du communisme. Comme tous les actionnaires des compagnies seraient remboursés à juste niveau et que le Québec n'avait pas de plan de s'isoler du libre marché, la manœuvre n'était pas plus communiste que n'importe quel achat d'une entreprise par une autre. On comprend que si les Américains s'étaient moindrement opposés aux nationalisations d'électricité, il aurait été impossible de se faire garantir un prêt à Wall Street pour une telle opération. Comme c'est cette garantie de prêt des banquiers new-yorkais qui a permis de mobiliser l'argent nécessaire à la nationalisation, c'est donc évident que le contexte étasunien a été une variable essentielle au problème de la nationalisation québécoise.

### **Le contexte international : normaliser le projet québécois**

Si la référence à la situation étasunienne s'avérait un argument fort utile pour démontrer le caractère capitaliste, keynésien certes, mais tout de même capitaliste, de la nationalisation, on a aussi cherché des exemples d'ailleurs pour ajouter au poids de

---

<sup>37</sup>Jean-François Lisée, *Dans l'œil de l'aigle: Washington face au Québec*, Montréal, Boréal, 1990, p.59.

<sup>38</sup> Carol Jobin, *Les enjeux économiques de la nationalisation de l'électricité, 1962-1963*, Montréal, Éditions coopératives A. St-Martin, 1978, p.80-81.

l'argument contre le communisme et pour normaliser le projet québécois. Rappelons-le, les années 1960 voient la consécration de l'interventionnisme gouvernemental dans l'économie. Nationaliser l'électricité n'était donc pas plus menaçant pour le capitalisme que n'importe quelle autre intervention du gouvernement dans l'économie. Regardons quelques sources pour démontrer ce point.

On le voit dans cette réponse de Lévesque à une question d'un journaliste lui demandant le danger de la nationalisation pour les investissements étrangers au Québec. Il démontre la normalité de la gestion publique de l'électricité dans le monde : « n'oublions pas que, dans le monde aujourd'hui, c'est la nationalisation de l'électricité qui est la règle, et le fouillis à la québécoise qui est l'exception. »<sup>39</sup> Lévesque savait très bien que la nationalisation n'était pas un élément handicapant économiquement pour le Québec, même que c'était une force de pouvoir contrôler l'électricité. En analysant les économies des pays d'Europe, il était clair que la norme en 1962 était au capitalisme d'État. Répondant à une critique unioniste sur l'inefficacité de l'intervention de l'État dans l'économie, Lévesque répondait :

*Au nombre des facteurs du relèvement économique de l'Europe d'après-guerre, l'intervention de l'État en a été un, soit par règles directes, par sociétés gouvernementales autonomes ou par des associations mixtes à mise gouvernementale majoritaire. En France, citons la nationalisation des pétroles, des charbonnages, du gaz et de l'électricité, de même que l'énergie atomique. Ce sont des secteurs appelés à devenir publics, comme c'est arrivé dans une demi-douzaine de pays d'Europe comme le Royaume-Uni, l'Autriche, l'Allemagne et la Belgique<sup>40</sup>.*

Évidemment, les références à la situation ontarienne s'avéraient tout aussi commodes que celles à la situation étasunienne ou européenne quand venait le temps de

---

<sup>39</sup> Paquet, partie VII de la série d'articles, *La Presse*, 12 mai 1962.

<sup>40</sup> Québec, Québec, « Débats de l'Assemblée législative du Québec », séance du 9 janvier 1962, p.76.



discréditer les critiques en rapport au communisme. *La Presse* titrait un de ses articles : « L'Ontario conservatrice serait-elle socialiste? »<sup>41</sup>, démontrant l'ironie avec laquelle les critiques étaient traitées. La nationalisation de l'électricité en Italie avait lieu au même moment que celle québécoise, et plusieurs journalistes québécois parlaient de cet événement pour normaliser le cas du Québec, toujours avec cette la même dérision : « On vient de nationaliser en Italie, il y a quelques jours. Le parti qui l'a fait, c'est le parti démocrate chrétien, des gens qui ne sont pas particulièrement gauchistes. Le Vatican, lui, a l'air bien content de l'affaire c'est vrai que les gens ne sont pas aussi catholique que Johnson ...»<sup>42</sup>, en référence aux critiques de Daniel Johnson (père) alors chef de l'opposition. On va même jusqu'à chercher le sentiment catholique des Québécois pour légitimer le projet.

Sortant de l'époque duplessiste, plusieurs Québécois étaient réfractaires à l'intervention de l'État dans l'économie et faisaient souvent le raccourci entre intervention et communisme. C'est pourquoi Lévesque se devait, dans plusieurs conférences, d'insister sur la nécessité de voir l'État intervenir dans certains secteurs pour remédier à l'infériorité des Canadiens français dans le domaine économique, notamment industriel :

*Nous savons, dit-il, que si les industries-clés prennent de l'expansion, le reste de l'économie devrait normalement emboîter ce pas. Ceci requiert le planisme étatique. Tous les investissements et la politique doivent être orientés en vue de favoriser les secteurs clés [...] Ce principe de l'État propriétaire des services d'utilité publique spécialement pour ce qui a trait à l'électricité est généralement accepté à travers le Canada et à travers le monde*<sup>43</sup>.

---

<sup>41</sup>Paquet, partie VI, *La Presse*, 11 mai 1962.

<sup>42</sup>Réal Pelletier, « Lévesque évoque la nationalisation de l'électricité en Italie », *Le Devoir*, 19 octobre 1962.

<sup>43</sup>*Le Devoir*, 10 avril 1962.

On le voit ici, Lévesque normalise le projet en l'insérant dans la mouvance mondiale keynésienne, discréditant du même coup les accusations de communisme.

Les influences transnationales dans ce domaine sont évidentes, la lutte au communisme agit comme un repoussoir qui dictait ce que la nationalisation québécoise ne devait pas être. De plus, en se justifiant, les politiciens et tenants du projet font la démonstration que le nouveau capitalisme voyait d'un bon œil le contrôle étatique de l'électricité. On comprend dans cette situation que l'exemple américain devait prévaloir pour valider le projet. Lévesque et Lesage auraient pu être moins cléments avec les compagnies d'électricité pour leur expropriation, mais on peut se demander si les responsables étasuniens auraient été aussi ouverts au projet québécois et si les banques de Wall Street auraient prêté de l'argent aussi facilement au gouvernement québécois. On l'a aussi vu, les nationalisations ontarienne, italienne, française, nous aurions aussi pu nommer celles britannique, espagnole, etc., ont toutes permis au projet québécois d'être légitime face aux accusations de communisme qui venaient souvent des compagnies d'électricité qui n'avaient plus beaucoup de bases sur lesquelles repousser leur expropriation. Les nationalisations d'électricité venant de pays capitalistes ont donc servi de base sur laquelle le gouvernement Lesage pouvait s'appuyer pour édifier son projet.

### **Les arguments pour la modernisation du Québec : une influence transnationale**

On l'a vu, la planification est un élément central du projet de nationalisation et le ralliement aux idées keynésiennes d'une importance déterminante pour justifier la décision de nationaliser l'électricité. L'association à ces idées économiques n'aurait pu

être faite de façon aussi explicite dans la campagne de 1930. La raison est simple, c'est que le capitalisme d'État, ou keynésianisme, n'était pas des concepts acceptés à l'époque et encore moins associés à la modernité économique. La situation est tout autre en 1962. Dans le discours des militants pour la nationalisation, nous retrouvons un peu partout l'argument concernant l'accession à la modernité québécoise au moyen de l'étatisation de la production et de la distribution de l'électricité. Par contre, on explique que très rarement ce que signifie exactement ce processus de modernisation. On l'associe parfois à l'industrialisation, on la met en opposition avec la situation traditionnelle tout aussi peu détaillée ou on compare la situation économique québécoise avec celles des autres pays d'Occident. Ces comparaisons mettaient souvent de l'avant l'idée de normalité d'un projet de nationalisation dans une ère où presque tous les pays d'Occident procédaient ainsi. Nationaliser rimait donc avec modernisation dans une époque où l'État, partout dans les pays capitalistes, gérait de près ou de loin l'économie. Regardons de plus près comment cette modernisation prend forme dans le discours des tenants de la nationalisation. Avant, donnons un visage à cette modernité tant enviée.

### **La modernité : concept étasunien exporté**

Les auteurs discutant de la modernité semblent s'entendre sur l'origine du concept de modernité après la Seconde Guerre mondiale. Si les pays d'Europe contribuent à l'élaboration de ce concept, c'est certainement à partir des États-Unis que se développent les idées reliées à ce que tous considéreront comme étant la modernité dans les années qui suivront la guerre. Le dictionnaire *Palgrave* d'histoire transnationale parle du concept de modernisation, si cher aux libéraux québécois de 1960, comme suit :

*The modernization theory was the name given to a rather coherent set of novel ideas and proposals that emerged in the United-States after World War 2 on the development of under-industrialized countries and newly independent societies [...] [and] can be understood as an intellectual products of its proponents' confidence in the political, economic, cultural, and moral superiority of the postwar United States and, more broadly, of western Europe<sup>44</sup>.*

La situation québécoise des années 1960 cadre partiellement dans cette définition par son statut industriel peu enviable et ses situations politique et économique en transition entre l'indépendance et la colonie.

Comme le montre Latham dans son ouvrage sur le lien entre la modernisation après la Deuxième Guerre mondiale et les États-Unis, ces derniers ont travaillé à rendre *leur* concept de la modernisation à la portée de tous pour favoriser l'accès à celle-ci par les pays sous-développés<sup>45</sup>. Évidemment, ce ne sont pas seulement les pays totalement sous-développés qui ont été touchés par le concept de modernité mis de l'avant par les États-Unis. Il faut comprendre cette diffusion du concept de modernité dans un contexte de Guerre froide, où les Américains se devaient de mettre de l'avant des théories économiques accessibles pour éviter que les nations se rattachent aux théories économiques prônées par l'Union soviétique. Ce qui créa donc une dichotomie entre le moderne occidental et le moderne soviétique<sup>46</sup>. Latham montre plus loin dans son ouvrage que malgré le rejet typique des États-Unis de l'intervention étatique, que le succès de la TVA pour le développement régional et la planification « was idealized as a success story that could be transplanted throughout the world. »<sup>47</sup> C'était donc dire que, selon les champions du capitalisme, nationaliser l'électricité était un chemin souhaitable

---

<sup>44</sup>Eddy U, « Modernization Theory », *Palgrave Dictionary of Transnational History*, New York, Palgrave Macmillan, 2009, p.723.

<sup>45</sup>Latham, *Right Kind of Revolution*, p.4.

<sup>46</sup>Eddy U, *Modernization Theory*, Palgrave, p.724.

<sup>47</sup>Latham, *Right Kind of Revolution*, p.24.

pour moderniser l'économie d'un pays. Les tenants du projet de nationalisation québécois l'avaient bien noté.

Donc, quand les intervenants parlaient du retard québécois en matière d'industrialisation, de contrôle de l'électricité, de développement économique, ils se rattachaient certainement en partie à l'image de la modernité qui était mise de l'avant par les États-Unis et l'Europe. Michel Bélanger soutient que : « quiconque avait fait des études en économie à la fin des années quarante ou au début des années cinquante, avait dû se frotter aux auteurs américains. »<sup>48</sup> On connaît aussi la fascination de René Lévesque pour les États-Unis. Il avouait lui-même dans son autobiographie que les mouvements étasuniens montaient souvent très rapidement vers le nord et que ces derniers avaient été très influents sur sa pensée politique et qu'il s'était « abondamment nourri de F.D.R. »<sup>49</sup> Regardons maintenant comment ce concept de modernisation importé des États-Unis a cheminé dans la campagne pour la nationalisation de l'électricité québécoise.

### **La nationalisation de l'électricité à la base de la modernisation**

On l'a bien vu : « modernity has been perhaps the single most powerful transnationally transmitted idea in the era since 1800. »<sup>50</sup> La nationalisation de l'électricité était considérée comme le point de départ de cette modernisation économique si convoitée, on peut donc dire que la soif de modernisation qui a été importée au Québec est l'une des sources fortes d'influence transnationale sur le projet. Lesage ne le cachait

---

<sup>48</sup>Cité dans : Jean-Paul Lefebvre, *Les temps changent: une génération se raconte*, Montréal, Fides, 1988, p.25.

<sup>49</sup> Lévesque, *Attendez que je me rappelle*, p.163-164.

<sup>50</sup>Mitter, *Modernity*, Palgrave, p.720.

pas, pour lui : « l'électricité est la clé d'une économie moderne. »<sup>51</sup> Savard le montre bien dans son ouvrage, même si les perceptions de la modernité changent avec le temps, les acteurs politiques d'Hydro-Québec ont toujours associé la progression des intérêts de la société d'État, plus largement du domaine hydroélectrique, comme source de modernisation : « il est possible de considérer Hydro-Québec comme le symbole illustrant le mieux la fin de la situation dite "traditionnelle" et ainsi l'avènement de cette modernité québécoise. »<sup>52</sup> Si en 1944 Godbout et son gouvernement voient la modernisation par une industrialisation accrue du Québec pour rattraper ses voisins canadiens et étasuniens, en 1960 c'est en plus par une planification économique qui permettra l'industrialisation et la transformation des ressources naturelles québécoises au Québec qu'on prêche la modernisation. En somme, c'est par le relèvement de la situation économique des Québécois qu'on voit la modernisation<sup>53</sup>.

### **L'industrie : clé de la modernisation économique**

On comprend que, dans le dossier de la nationalisation, quand les acteurs militant parlaient d'accession à la modernité, c'est à la modernité économique, et non sociale, à laquelle ils faisaient référence – même si l'un vient souvent accompagné de l'autre. De plus, avec la force des idées économiques qui étaient mises de l'avant par les États-Unis, c'est à cette réalité qu'on se référait. Dans le dictionnaire *Palgrave*, il est clair que : « an acceptance and enthusiasm for progress through economic growth, and later, industrial

---

<sup>51</sup> Paul Sauriol, *Le Devoir*, 2 octobre 1962.

<sup>52</sup> Savard, *Hydro-Québec et l'État québécois*, p.180.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p.196-197

growth, became central to the development of a modern society. »<sup>54</sup> C'est pourquoi pour Lévesque et Lesage il était essentiel d'industrialiser le Québec s'ils voulaient qu'il accède à la modernité. C'était en regardant ailleurs que les architectes de la nationalisation avaient compris la nécessité de nationaliser l'électricité pour moderniser l'économie du Québec. Parizeau nous le confirmait, autant les économistes que les politiciens connaissaient bien les détails des nationalisations qui s'étaient déroulées aux États-Unis et en France. « On était parfaitement au courant de ce qui se passait ailleurs. *Tennessee Valley Authority*, on enseignait ça dans les manuels de géographie partout, on apprenait ça à l'école. La TVA était toujours donnée en exemple » ajoutant plus loin qu'« on savait très bien ce qui s'était passé en Europe, on suivait ça d'assez près. »<sup>55</sup> Les économistes et politiciens savaient donc que la nationalisation de l'électricité pouvait servir de stimulant majeur à l'industrie. Nous avons aussi de bonnes raisons de croire que Lévesque avait analysé en profondeur le cas français avant de se lancer dans cette aventure. Par exemple, cet article du *Devoir* où le journaliste note : « Abordant discrètement et avec esprit la “question électrique”, M. Lévesque a laissé entendre que le gouvernement a déjà enquêté auprès de l'EDF. L'Électricité de France est une sorte de régie nationale responsable de toute la production et de la distribution de l'énergie électrique en France. »<sup>56</sup> Il savait donc que la nationalisation de l'électricité avait fortement stimulé l'économie française d'après-guerre.

En plus d'accéder à cette modernité économique et industrielle, c'était aux Canadiens français/Québécois que le pouvoir économique se devait de revenir. Pour

---

<sup>54</sup>Ranna Mitter, « Modernity », *Palgrave Dictionary of Transnational History*, New York, Palgrave Macmillan, 2009, p.720.

<sup>55</sup>Parizeau, *Entrevue*.

<sup>56</sup> « Lévesque : le Québec se tourne vers l'Europe », *Le Devoir*, 8 mai 1962.

rendre cette industrialisation possible, il fallait d'abord nationaliser l'électricité pour mettre le plan d'industrialisation de l'avant. C'est pourquoi Lesage, au débat des chefs de 1962, mentionne que : « c'est en grande partie la nationalisation de l'électricité en Ontario, en 1906, qui a permis l'expansion industrielle rapide et la centralisation industrielle chez nos voisins. Nous considérons que nous sommes cinquante ans en retard. »<sup>57</sup> Pour Lévesque, il était important de faire comprendre que la nationalisation était au Québec, comme partout ailleurs dans le monde, nécessaire à l'accession à la modernité. Cet extrait d'une discussion qu'a eu l'ancien ministre des Richesses naturelles devant l'Association libérale de Trois-Rivières le montre bien : « c'est s'écarter de la vérité que de prétendre que la possibilité de nationaliser le service de l'électricité, est contraire à une économie moderne » continuant « en donnant des exemples de ce qui se produit en Europe, particulièrement en France : par exemple, non seulement le service de l'électricité, mais presque tous les grands services sont régis par l'État. »<sup>58</sup>

Les politiciens s'inspiraient de ce qui se faisait ailleurs dans le monde pour construire l'argumentaire servant à démontrer la valeur de la nationalisation et pour s'assurer que la nationalisation de l'électricité permettrait au Québec d'être sur un pied d'égalité économique avec les autres nations. Pour atteindre cette égalité économique, il fallait donc jouer selon les mêmes termes que les autres nations d'Occident qui s'affairaient déjà presque toutes à l'époque à planifier leur économie et à utiliser l'électricité publique comme levier de cette planification. C'est donc en s'inspirant de l'industrialisation qui avait suivi la nationalisation de l'électricité de plusieurs pays que plusieurs politiciens et économistes ont compris la nécessité de nationaliser pour

---

<sup>57</sup>Lesage, *Débat des chefs 1962*.

<sup>58</sup>*La Presse*, 27 mars 1962.



industrialiser. L'industrie étant à la base de la modernisation économique, le choix d'étatiser s'imposait.

On peut donc dire que toute cette rhétorique autour de la modernité et de la modernisation utilisée par les militants de la nationalisation, aussi floue pouvait-elle être, était un baromètre évident des influences transnationales qui ont mené à l'appropriation par l'État québécois de l'ensemble des ressources électriques de la province. C'est d'abord en regardant la direction économique que prenaient les États-Unis, l'Ontario et l'Europe qu'est venue l'urgence de nationaliser l'électricité – il y avait en effet urgence pour les politiciens, l'élection précipitée de 1962 le montre bien. On a ensuite constaté le processus par lequel plusieurs pays avaient mis de l'avant leur modernité caractérisée par l'industrie et le contrôle partiel de l'économie par le gouvernement. Ils ont certainement vite remarqué que : « l'étatisation de l'électricité est donc déjà fort répandue au Canada, et gagne sans cesse du terrain à travers le monde; la nationalisation déjà notable en Angleterre auparavant a été complétée il y a quinze ans; la France a fait de même après la Deuxième Guerre mondiale; aux États-Unis, d'importantes centrales ont été aménagées par le gouvernement fédéral, et la liste pourrait se continuer. »<sup>59</sup> En constatant le retard industriel que le Québec prenait sur ces modèles de modernité, la solution de la nationalisation est devenue de plus en plus inévitable. On peut donc dire que les influences transnationales reliées à la modernisation ont été des forces motrices essentielles dans la réflexion des politiciens comme René Lévesque, Jean Lesage et autres qui ont participé ou appuyé la mise en place du projet.

---

<sup>59</sup> Paul Sauriol, « Une situation absurde », Partie II de la série d'articles sur la nationalisation de l'électricité, *Le Devoir*, 17 mai 1962.

## Conclusion

Même si les contacts entre les architectes de la seconde nationalisation et les agents qui avaient mis en place ou géraient les nationalisations ailleurs dans le monde ont été assez distants – Parizeau ainsi que nos recherches nous le confirment –, les influences transnationales n'en étaient pas moins présentes. Parizeau nous disait que si les politiciens et technocrates ne s'étaient pas attardés à analyser en détail les documents techniques et légaux des autres nationalisations, c'est parce qu'il y avait un sentiment d'urgence et qu'ils n'avaient pas le temps de passer par un processus de recherche aussi fastidieux<sup>60</sup>. Cela n'empêche pas que les connaissances reliées aux autres cas de nationalisation étaient bien assimilées et qu'elles servaient de points de repère au peuple québécois dans l'élaboration du projet. On l'a vu, les influences transnationales venaient du contexte politico-économique international. La Guerre froide et la lutte au communisme sont venues modeler les réflexions et les décisions autour de l'étatisation. L'influence la plus directe est certainement venue de la France et a été en lien avec son modèle de planification économique qui avait eu le temps de faire ses preuves en 1962. Mais l'influence internationale la plus forte a clairement été le besoin ressenti par les politiciens et économistes de faire entrer le Québec dans la modernité économique, en suivant le modèle étasunien. On comprend que si la nationalisation s'était avérée désastreuse dans les pays où on l'appliquait, il aurait été curieux de voir des personnages aussi bien renseignés que Lévesque, Parizeau, Bélanger, Lesage, etc., opter pour l'étatisation complète.

---

<sup>60</sup>Parizeau, *Entrevue*.

## CONCLUSION

Avec les constatations qu'ils nous a été permis de faire au cours de ce texte, il est surprenant que les références aux influences transnationales dans les analyses historiques précédentes aient été si peu nombreuses et peu détaillées. On l'a vu en introduction, plusieurs auteurs ont en effet mentionné l'importance de l'Ontario pour la nationalisation québécoise, on a aussi parfois relaté la présence de la TVA dans le cadre nord-américain, mais sans jamais en tirer des conclusions plus poussées. Pourtant, les références au contexte international et les preuves d'influences transnationales sur les nationalisations québécoises sont présentes dans les sources de façon évidente, même si périodiques. De plus, il semble évident, après notre analyse, que la nationalisation de l'électricité québécoise n'aurait pu se dérouler en faisant fi des nombreuses autres étatisations qui avaient eu lieu dans le bassin atlantique à la même époque. Il semble évident que le Québec qui cherchait en 1962 à combler le déficit économique de la province allait au moins regarder ce qui fonctionnait bien ailleurs.

Dans la quête d'un Québec économiquement puissant et pouvant rivaliser avec les autres États industriels d'Amérique du Nord et d'Occident plus généralement, une gestion plus efficace de l'électricité semblait être une étape incontournable du processus. D'abord, il était certain que d'inclure les Canadiens français dans ce Québec plus puissant économiquement n'était pas une option. Comme les compagnies d'électricité avaient été réfractaires, malgré les nombreuses tentatives des différents gouvernements de démocratiser l'industrie électrique, à inclure les Canadiens français dans la gestion de leurs compagnies, la nationalisation semblait être une solution radicale, mais opérante. On comprend que dans un système de libre marché, il aurait été difficile d'imposer des

administrateurs francophones aux trusts. Dans ce même système libéral, qui évoluait rapidement à l'époque, le nationalisme économique remplaçait tranquillement le libre marché axé sur les seuls profits des individus. La nationalisation ne comblerait pas seulement le retard des Canadiens français, mais aussi le retard industriel du Québec. En effet, en 1960, dû aux politiques d'exploitation, et non de transformation, des matières premières que Duplessis avait mises de l'avant, le Québec avait un retard certain à combler. Combinée à une planification économique, la nationalisation avait l'avantage de pouvoir offrir aux industries désirant s'installer sur son territoire, particulièrement dans les régions sous-développées, des prix plus compétitifs et tenant compte des besoins nationaux. Comme nous l'avons vu, l'industrialisation représentait un élément central de l'accession à la modernité pour la majorité des États d'Occident. Cette modernisation économique devenait donc un objectif à réaliser pour les architectes de la nationalisation québécoise. Comme ces derniers avaient pu le noter en regardant le cas français, qu'ils connaissaient souvent très bien, la nationalisation avait permis à ce pays de combler ses besoins de démocratie sociale, politique et économique, de nation et d'État<sup>1</sup>. Les objectifs étant semblables, une solution de même nature avait un bon potentiel de donner des résultats équivalents au Québec.

Ce besoin d'État était bien présent au Québec, mais dans le domaine de l'intervention étatique, le Québec n'avait que le piètre exemple de Duplessis. C'est pourquoi les exemples venant des États-Unis (modèle économique), du Canada (modèle interventionniste) et de la France (modèle de planification) ont pris une envergure plus grande pendant la Révolution tranquille. Comme la fonction publique québécoise était très peu développée, il est évident que les nouveaux fonctionnaires recrutés par le

---

<sup>1</sup>Frank, *Le contexte des nationalisations en Europe*, p.40-60.

gouvernement québécois se devaient de prendre exemple sur ce qu'ils connaissaient de l'intervention par leurs études à l'étranger ou par leur expérience dans la fonction publique canadienne. C'est donc de manière officieuse que les influences venant des États interventionnistes se sont effectuées, mais cela ne diminue pas l'effet qu'elles ont pu avoir sur la nationalisation. René Lévesque était lui-même une source d'influence internationale sur la nationalisation, et son inspiration extérieure était pour sa part souvent beaucoup plus officielle. Ce dernier revendiquait régulièrement l'importance de s'inspirer des autres pays dans l'élaboration du projet québécois. Dans ses conférences, entrevues, discours à l'Assemblée législative, ou autres interventions, il mentionnait à qui voulait bien l'entendre que le Québec n'était pas la première nation à nationaliser son électricité et que cette procédure avait produit que de bons effets partout où elle avait été appliquée. Les exemples d'ailleurs en terme d'intervention étatique, spécialement dans le domaine électrique, ont donc été essentiels pour éviter de lancer le Québec dans une aventure sans précédent et sans certitude.

Les témoignages de succès de nationalisations d'électricité dans le monde devenaient donc la clé, pour les tenants de la nationalisation, permettant de justifier la nécessité pressante de leur projet. D'abord, on pouvait se tourner vers de nombreuses nations avec un ascendant fort sur le Québec et qui avaient étatisé leur électricité pour justifier la nationalisation. Premièrement, le voisin, rival et exemple économique, c'est-à-dire l'Ontario, avait depuis plusieurs décennies pris le contrôle de son réseau électrique pour le mieux de la province. Ensuite, le gouvernement fédéral étasunien s'était lui aussi lancé dans plusieurs projets qui impliquaient le contrôle public des ressources électriques de la région du Tennessee pour leur mise en œuvre efficace, et ça avait fait ses preuves.

Ensuite, ce sont de nombreuses nations européennes, la France en tête de liste, qui avaient choisi la nationalisation comme remède à certains problèmes économiques et sociaux. Les résultats convainquaient souvent par leur efficacité. Le raisonnement était simple, si ces pays ont nationalisé l'électricité, pourquoi le Québec ne pouvait-il pas emboîter le pas? De plus, comme ces nations étaient loin de pouvoir se faire associer au communisme, les porteurs du projet de nationalisation pouvaient se rapporter à ces dernières pour démontrer la légitimité du projet dans un système capitaliste, qui avait évolué vers l'interventionnisme depuis les années 1930. Les résultats éprouvés des nationalisations venant de nations considérées par plusieurs comme étant des modèles économiques servaient à eux seuls à justifier le projet.

Si les exemples précis permettaient de justifier l'expropriation des trusts de l'électricité québécois, l'influence de la conjoncture politique et économique a fait de la nationalisation la solution « clé en main », pour les problèmes de l'industrie de l'électricité, mais aussi des problèmes de l'économie québécoise en général. Comme nous l'avons vu, le Québec s'inscrit dans ce mouvement politico-économique à partir des années 1930. Avec Philippe Hamel qui militait pour l'étatisation, plus particulièrement la municipalisation, on constate que la campagne qu'il menait s'inscrivait exactement dans le paradigme économique dominant de l'époque. Sa croisade contre les trusts nous montre aussi que le Québec se trouvait au cœur du mouvement international de contestation du capitalisme classique et que l'intervention de l'État était de plus en plus revendiquée. Il en est peut-être que symbolique, mais la première étatisation représente pour nous un exemple évident que le Québec suivait la mouvance internationale. Comme l'expropriation de la *Montreal Light Heat & Power* représentait autant une

nationalisation qu'une municipalisation, on comprend que 1944 se situe temporellement à mi-chemin entre 1930, où la municipalisation était le paradigme dominant, et les années 1960 où le paradigme était officiellement devenu la nationalisation. En effet, en 1962-1963 le Québec se trouve en plein cœur du mouvement transnational qui fait de la nationalisation complète ou partielle la solution miracle aux problèmes économiques que le système privé amenait. Dans un monde où l'électricité devenait indispensable à quelque développement qui soit, et où les informations circulaient de plus en plus rapidement, on comprend pourquoi les influences transnationales sur la nationalisation de l'électricité au Québec ont été aussi déterminantes dans l'élaboration du projet.

C'est donc dans un environnement économique international confortable que le Québec s'est lancé dans la nationalisation de l'électricité. Plusieurs certitudes permettaient aux architectes de la nationalisation de mettre leur projet de l'avant sans douter des résultats. D'abord, la planification économique et le capitalisme d'État, qu'ils aspiraient mettre de l'avant au même moment que la nationalisation de l'électricité, était une technique gouvernementale qui avait déjà été utilisée ailleurs en Occident et qui avait prouvé son efficacité. De ce côté, les résultats étaient assurés. Il était fort probable que la planification permette au Québec de moderniser son économie et puisse redonner une partie du pouvoir économique aux Québécois. Ensuite, la nationalisation de l'électricité comme moteur d'une planification efficace avait montré son utilité dans plusieurs endroits comme la France, la Vallée du Tennessee et l'Ontario. Même que presque partout en Occident les gouvernements utilisaient déjà le secteur électrique public pour développer des régions et secteurs économiques lacunaires. La nationalisation de l'électricité avait aussi permis, dans les pays où elle avait été réalisée, de diminuer les

coûts de vente, démocratiser la gestion du secteur électrique et industrialiser le pays en général. En comparant le potentiel de production électrique du Québec avec celui des États où la nationalisation avait bien fonctionné, les porteurs du projet comprenaient bien que l'étatisation pouvait servir la nation québécoise autant sinon plus qu'ailleurs, où le potentiel hydroélectrique était généralement moindre. En combinant de façon cartésienne tous les indices transnationaux leur parvenant, les architectes de la nationalisation, aussi bien renseignés étaient-ils, ont pu prendre une décision sûre qui promettait d'être bénéfique pour leur province. L'avenir nous a montré qu'ils avaient raison d'y croire.

Même si ce texte a démontré de façon forte la présence d'influences transnationales sur l'étatisation de l'électricité, nous aurions tout de même souhaité analyser de façon plus profonde les influences transnationales sur l'ensemble des concepts qui ont été abordés. Par exemple, nous aurions aimé détailler de manière plus exhaustive les façons dont des concepts comme la planification économique ou la modernité ont cheminé à partir des pays traités jusqu'au Québec, mais le contexte ne se prêtait pas à une analyse plus approfondie. Il aurait en effet été intéressant de comprendre exactement les chemins qui ont été empruntés par ces concepts pour pénétrer le Québec. Nous l'avons par contre vu, les études à l'étranger des fonctionnaires, politiciens et économistes, les recherches personnelles de certains acteurs politiques québécois ou les conférences d'intervenants étrangers ont toutes été des véhicules des idées reliées à l'étatisation de l'électricité.

Évidemment, le lecteur excusera aussi l'auteur d'avoir limité son analyse aux influences transnationales qui ont inspiré l'unique nationalisation de l'électricité. En



effet, même si nous avons des preuves sérieuses que d'autres mesures mises en place durant la Révolution tranquille ont été, encore plus directement que la nationalisation de l'électricité, influencées par le contexte international, nous nous sommes restreints à notre sujet initial. Parizeau nous confirmait que dans l'élaboration de la Société Générale de Financement (SGF), par exemple, les politiciens et technocrates québécois ont collaboré de très près avec les membres de la SGF belge qui ont donné une direction claire à la mise en place de cet organisme<sup>2</sup>.

L'histoire québécoise a trop longtemps été enfermée dans un carcan national qui ne permettait pas de comprendre la normalité du Québec dans le contexte occidental. Dans le cas qui nous intéresse, on l'a bien vu, les idées autour de la gestion de l'électricité ont évolué en synchronisme avec celles des autres nations d'Occident. Sans être un leader, on peut dire que l'État québécois a suivi à son rythme la mouvance économique internationale qui se redéfinissait, à partir des années 1930, autour de l'intervention étatique. Nous pouvons donc imaginer que de nombreux autres secteurs économiques, sociaux, politiques, etc., ont évolué en harmonie avec les idées qui ont circulé de façon transnationale dans le monde depuis plusieurs siècles. Il serait donc intéressant de voir les historiens du Québec tenir compte plus rigoureusement des caractéristiques transnationales, ou internationales, de l'histoire du Québec. En s'inspirant de travaux comme celui-ci, il est possible de sortir l'histoire québécoise de son traditionnel récit uniquement national.

---

<sup>2</sup>Parizeau, *Entrevue*.

## BIBLIOGRAPHIE

### Sources

« Cité libre », no 15 (août 1956) à no 89 (juillet/août 1966).

Bélanger, Michel et Raymond Latreille, « Rapport final du comité conjoint Hydro-Québec et Ministère des Richesses naturelles sur les problèmes posés par la nationalisation », Québec, document du gouvernement, 29 novembre 1962, 8 sections : Document des Archives d'Hydro-Québec, Montréal, Fonds H02/Commission hydroélectrique de Québec 1944-1963.

Bouchard, Thélésphore-Damien, « La domination des trusts électrique », *Conférence prononcée au Palais Montcalm de Québec, le 11 juin 1934, sur l'invitation de la Ligue des Consommateurs d'électricité*. Saint-Hyacinthe, L'imprimerie Yamaska, 1934. 53 pages : Document de la Collection nationale, BAnQ, Montréal.

Hamel, Philippe, *Discours du Dr Philippe Hamel prononcé à la Législature de Québec le 9 et 14 avril 1936*, Québec, s.n., 1936, 31 pages : Document de la Collection nationale, BAnQ, Montréal.

Hamel, Philippe « Le Monopole de l'Électricité », *Conférence du Dr Philipe Hamel présentée sous les auspices de L'Association Catholique des Voyageurs de Commerce du Canada le 30 janvier 1933*, Montréal, 1933, 19 pages : Document des Archives d'Hydro-Québec, Montréal, Fonds F01/Shawinigan Water and Power Company.

Hamel, Philippe, *Discours prononcé à la Législature de Québec les 31 janvier et 1er février 1939*. Québec, Atelier de l'Action catholique, 1939, 41 pages : Document de la BAnQ, Montréal.

Hamel, Philippe. *Le Trust de l'Électricité: Agent de corruption et de domination*, Mémoire présenté à la Commission de l'électricité de la province de Québec, Québec, s.n., 1934, 206 pages : Document de la BLSH, Université de Montréal.

Joubert, Maurice. « Le Conseil d'orientation économique du Québec », document fondateur, 1962, 12 pages : Document de la Collection nationale, Publications gouvernementales, BAnQ, Montréal.

La Compagnie d'électricité Shawinigan. *Les Faits - The Facts*. Québec, La Compagnie d'électricité Shawinigan, 1962, 19 pages : Document de la Collection nationale, BAnQ, Montréal.

Lapointe, Ernest, *Rapport de la Commission de l'Électricité de la province de Québec au premier ministre de la province, (Commission Lapointe)*, Québec, 21 janvier 1935,

65 pages : Document de la Collection nationale, Publications gouvernementales, BAnQ, Montréal.

Lesage, Jean et Daniel Johnson, « Débat des chefs de 1962 », partie sur la nationalisation, 11 novembre 1962, [en ligne], <<http://www.rond-point.qc.ca/histoire/1962/Lesage-Johnson.html>>, page consultée le 13 février 2014.

Montréal, *Archives d'Hydro-Québec*, « Dossier de presse de la Shawinigan Water & Power sur la nationalisation de l'électricité », documents de l'année 1962 : Fonds F01/Shawinigan Water and Power Company.

Montréal, *Archives d'Hydro-Québec*, « Dossier sur la nationalisation », sans auteur, 1970, 88 pages : Fonds H01/Hydro-Québec (1963- ).

Paré, René, dossiers A1, A2, B1 et B2, *Fonds René Paré* : document de la BAnQ, Montréal.

Parizeau, Jacques, « Entrevue avec Jacques Parizeau », Montréal, 12 mars 2014, entrevue personnelle, durée de 2h.

Québec, Québec, « Débats de l'Assemblée législative du Québec », Fonds de l'Assemblée nationale du Québec.

- 21<sup>e</sup> législature : séances du 28-29-30-31 mars 1944 (reconstitutions)
- 26<sup>e</sup> législature : séances du 9 janvier au 6 juillet 1962 (reconstitutions)
- 27<sup>e</sup> législature : séances du 3-4 juillet 1963

Sauriol, Paul. *La nationalisation de l'électricité*. Montréal, Les Éditions de L'Homme, 1962. 120 pages.

## **Dictionnaire**

Iriye, Akira et Pierre-Yves Saunier. « Modernity » et « Modernization Theory », *The Palgrave dictionary of transnational history* (2009. p. 720-725). New-York: Palgrave Macmillan.

## **Ouvrages généraux**

Barjot, Dominique (dir.) et als. *L'électrification outre-mer de la fin du XIXe siècle aux premières décolonisations: Actes du XIIIe colloque international de l'association pour l'histoire de la société française d'histoire d'outre-mer*. Société française d'histoire d'outre-mer, 2002. 692 pages.

Barre, Raymond (dir.), Gilbert Blardone et Henri Savall. *François Perroux : le centenaire d'un grand économiste*. Paris, Economica, 2005. 170 pages.

- Dumont, Fernand. *Idéologies au Canada français, 1930-1939*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1978. 361 pages.
- Dumont, Fernand. *Idéologies au Canada français, 1940-1976*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1981. 375 pages.
- Faucher, Philippe (dir.). *Grands projets et innovations technologiques au Canada*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999. 335 pages.
- Association pour l'histoire de l'électricité en France, *La nationalisation de l'électricité en France : nécessité technique ou logique politique?*, Paris, Presses universitaires de France, 1996. 595 pages.
- Flamant, Maurice. *Histoire du libéralisme*. Paris, Presses universitaires de France, 1992 c1988. 127 pages.
- Grube, John. *Bâtitteur de pays*. Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1981. 258 pages.
- Gélinas, Xavier et Lucia Ferretti (dir.). *Duplessis : son milieu, son époque*. Québec, Septentrion, 2010. 513 pages.
- Hausman, William J., Peter Hertner et Mira Wilkins. *Global Electrification: Multinational Enterprise and International Finance in the History of Light and Power, 1878-2007*. New York, Cambridge University Press, 2008. 487 pages.
- Iriye, Akira. *Global and Transnational History: The Past, Present, and Future*. New York, Palgrave Macmillan, 2013. 88 pages.
- Latham, Michael E. *The Right Kind of Revolution : Modernization, Development, and U.S. Foreign Policy From the Cold War to the Present*. Ithaca, Cornell University Press, 2011. 246 pages.
- Lapointe, Pierre-Louis. « L'Office de l'électrification rurale (1945-1964), enfant chéri de Maurice Le Noblet Duplessis » dans Xavier Gélinas et Lucia Ferretti (dir.), *Duplessis : son milieu, son époque*, Québec, Septentrion, 2010. p.152-174.
- Perry, Adele. « Nation, Empire and the Writing of History in Canada in English » dans Christopher Dummitt et Michael Dawson, *Contesting Clio's Craft : New Directions and Debates in Canadian History*, London, Institute for the Study of Americas, 2009. p. 123-140.
- Roy, Fernande. *Histoire des idéologies au Québec*. Montréal, Boréal, 1993. 127 pages.
- Sigmund, Paul E. *Multinationals in Latin America: the politics of nationalization*. Madison, University of Wisconsin Press, 1980. 426 pages.

Thomas, Jean-Paul. *Les politiques économiques au XXe siècle*. Paris, A. Colin, 1990. 191 pages.

Tinbergen, Jan. *La planification*. Paris, Hachette, 1967. 255 pages.

### **Monographies**

Chaloult, René. *Mémoires politiques*. Montréal, Éditions du Jour, 1969. 296 pages.

Denison, Merrill. *The People's Power; the History of Ontario Hydro*. Toronto, McClelland & Stewart, 1960. 295 pages.

Freeman, Neil B. *The Politics of Power : Ontario Hydro and its Government, 1906-1995*. Toronto, University of Toronto Press, 1996. 252 pages.

Frost, Robert L. *Alternating Currents: Nationalised Power in France, 1946-1970*. New York, Cornell University Press, 1991. 285 pages.

Gagnon, Gabriel et Luc Martin. *Québec 1960-1980 : la crise du développement : matériaux pour une sociologie de la planification et de la participation*. LaSalle, Hurtubise HMH, 1973. 500 pages.

Gaudy, Roger. *Et la lumière fut nationalisée : Naissance d'E.D.F. - G.D.F.*. Paris, Édition sociales, 1978. 282 pages.

Godin, Pierre. *René Lévesque : Héros malgré lui*. Les Éditions du Boréal, 1997. 736 pages.

Hampton, Howard. *Public Power: The Fight for Publicly Owned Electricity*. Toronto, Insomniac Press, 2003. 298 pages.

Hubbard, Preston J. *Origins of the TVA; the Muscle Shoals Controversy, 1920-1932*. New York, Norton, 1961. 340 pages.

Lefebvre, Jean-Paul. *Les temps changent: une génération se raconte*. Montréal, Fides, 1988. 309 pages.

Lévesque, René. *Attendez que je me rappelle...* Montréal, Québec Amérique, 2007. 589 pages.

Lisée, Jean-François. *Dans l'œil de l'aigle: Washington face au Québec*. Montréal, Boréal, 1990. 577 pages.

Magrath, Charles A. et Ontario Hydro. *The Hydro-electric Power Commission of Ontario : its origin, administration and achievements*. Ontario, Commission, 1928. 39 pages.

McCraw, Thomas K. *TVA and the Power Fight, 1933-1939*. Philadelphie, Lippincott Toronto, 1971. 201 pages.

Pritchett, Charles Herman. *The Tennessee Valley Authority; a Study in Public Administration*. New York, Russell and Russell, 1971 [c1943]. 333 pages.

Sigmund, Paul E. *Multinationals in Latin America : the politics of nationalization*. Madison, University of Wisconsin Press, 1980. 426 pages.

Talbert, Roy Jr. *FDR's Utopian: Arthur Morgan of the TVA*. Jackson, University Press of Mississippi, 1987. 218 pages.

### **Ouvrages spécialisés**

Bayly, Chris A., Sven Beckert, Matthew Connelly, Isabel Hofmeyr, Wendy Kozol et Patricia Seed. « AHR Conversation: On Transnational History ». *The American Historical Review*, 111 (5), 2006, p.1441-1464.

Bélanger, Yves et Robert Comeau (dir.). *Hydro-Québec : Autres temps, autres défis*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1995. 352 pages.

Bellavance, Claude. « Un long mouvement d'appropriation de la première à la seconde nationalisation », dans Yves Bélanger et Robert Comeau, *Hydro-Québec : Autres temps, autres défis*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1995, p.71-78.

Bolduc, André. *Du génie au pouvoir : Robert A. Boyd, à la gouverne d'Hydro-Québec aux années glorieuses*. Montréal, Libre expression, 2000. 259 pages.

Chaloult, René. « Le docteur Philippe Hamel ». *Œuvre des tracts* (mai-juin, no 407), 1954, p. 1-16.

Chanlat, Alain (Dir.), André Bolduc et Daniel Larouche. *Gestion et culture d'entreprise : Le cheminement d'Hydro-Québec*. Montréal, Québec/Amérique, 1984. 250 pages.

Duchesne, Pierre. *Jacques Parizeau, Le Croisé, 1930-1970 (Tome I de III)*. Montréal, Éditions Québec Amérique, 2001. 624 pages.

Faucher, Philippe, et Johanne Bergeron. *Hydro-Québec: la société de l'heure de pointe*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986. 221 pages.

Hogue, Clarence, André Bolduc, et Daniel Larouche. *Québec: Un siècle d'électricité*. Montréal, Libre Expression, 1979. 414 pages.

Jedwab, Jack. « Le cinquantième anniversaire d'un débat centenaire », dans Yves Bélanger et Robert Comeau, *Hydro-Québec : Autres temps, autres défis*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1995, p.79-88.

Jobin, Carol. *Les enjeux économiques de la nationalisation de l'électricité, 1962-1963*. Montréal, Editions coopératives A. St-Martin, 1978. 206 pages.

Savard, Stéphane. *Hydro-Québec et l'État québécois: 1944-2005*. Québec, Septentrion, 2013. 439 pages.

Thompson, Dale C. *Jean Lesage et la Révolution tranquille*. St-Laurent, Trécarré, 1984. 616 pages.

## Articles

Béland, Daniel & André Lecours. « Le nationalisme et la gauche au Québec ». *Globe: Revue internationale d'études québécoises*, 14 (1), 2011, p. 37.

Bellavance, Claude, Roger Levasseur *et al.* « De la lutte antimonopoliste à la promotion de la grande entreprise. L'essor de deux institutions : Hydro-Québec et Desjardins, 1920-1965 ». *Recherches sociographiques*, 40 (3), 1999, p. 551.

Bliss, Brian. « Nationalization in France and Great Britain of the Electricity Supply Industry ». *The International and Comparative Law Quarterly*, 3 (2), 1954, p. 277-290.

Dostaler, Gilles et Frédéric Hanin. « Keynes et Keynésianisme au Québec ». *Sociologie et sociétés*, 37 (2), 2005, p. 153-181.

Drainville, André C. « La gauche québécoise dans le monde depuis les rébellions jusqu'à Québec solidaire : esquisse d'une interprétation ». *Globe: Revue internationale d'études québécoises*, 14 (1), 2011, p. 175.

Evenden, Matthew. « La mobilisation des rivières et du fleuve pendant la Seconde Guerre mondiale : Québec et l'hydroélectricité, 1939-1945 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 60, (1-2), 2006, p. 125-162.

Frost, Robert L., et Annette Sampon. « La technocratie au pouvoir avec le consentement des syndicats: la technologie, les syndicats et la direction à l'Électricité de France (1946-1968) ». *Le Mouvement social*, 30 (janvier-mars), 1985, p. 81-96.

Fry, Earl H. « Quebec's Relations with the United States ». *American Review of Canadian Studies*, 32 (2), 2002, p. 323-342.

- Gardellini, Pierre, et Pierre Couaillier. « L'intervention de l'État dans le domaine économique: Les nationalisations - Réformes et perspectives d'avenir ». *La Revue administrative*, 29 (septembre - octobre), 1952, p. 454-460.
- Lanthier, Pierre. « Investing in Electrical Manufacturing in France: Reinforcing or Americanising the Existing Structures? A long-term perspective ». *European Review of History: Revue européenne d'histoire*, 15 (4), 2008, p. 403-420.
- Lévy-Leboyer, Maurice. « The French Electrical Power System: An Inter-Country Comparison », dans R. e. T. P. H. Mayntz, dir., *The Development of large technical systems*, Boulder, Westview Press, 1988. p. 245-263.
- Millward, Robert. « Business and Government in Electricity Network Integration in Western Europe, 1900–1950 ». *Business History*, 48 (4), 2006, p. 479-500.
- Perron, Dominique. « "On est Hydro-Québécois". Consommateur, producteur ou citoyen? Analyse de la nationalisation symbolique d'Hydro-Québec ». *Globe : Revue internationale d'études québécoises*, 6 (2), 2003, p. 73-97.
- Savard, Stéphane. *Retour sur un projet du siècle : Hydro-Québec comme vecteur des représentations symbolique et identitaires au Québec, 1944 - 2005*. Thèse de doctorat, Université Laval, 2010. 400 pages.
- Stenberg, Rolf. « The Latinamericanization of Electricity Systems in South America ». *Revista Geográfica*, Janvier-Juin (131), 2002, p. 21-40.
- Warren, Jean-Philippe. « Hydroelectricity, Power and Democracy: Québec and Hydro-Québec in Comparison ». *Globe: Revue internationale d'études québécoises*, 40 (décembre), 2012, p. 83-98.
- Williams, M. L. « The Extent and Significance of the Nationalization of Foreign-Owned Assets in Developing Countries, 1956-1972 ». *Oxford Economic Papers*, 27 (2), 1975, p. 260-273.